



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de l'Environnement
Unité Gestion des Risques
Affaire suivie par : Christian HENNEBELLE
☎ : 03.21.50.30.29

ARRAS, le 20 FEV. 2018

Le Préfet

à
Monsieur Philippe LEDENVIC
Président de l'Autorité Environnementale
MTES/AE
Tour Séquoia
92055 La Défense Cedex

OBJET : Positionnement au cas par cas de l'Autorité Environnementale sur les Plans de Prévention des Risques (PPR) Littoraux des secteurs du calaisis, du boulonnais et du montreuillois.

P.J.: Dossiers de consultation de l'Autorité Environnementale

L'article R.122-17-II-2° du code de l'environnement prévoit que les Plans de Prévention des Risques Naturels sont susceptibles de faire l'objet d'une évaluation environnementale après un examen au cas par cas. L'article R.562-2 du code de l'environnement prévoit que l'arrêté prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques mentionne si une évaluation environnementale est requise ou non.

Le décret n° 2016-519 du 28/04/2016 confiant l'instruction des projets à la mission d'autorité environnementale du CGEDD, en vue de l'examen au cas par cas par l'autorité environnementale, vous trouverez ci-joint les dossiers constitués pour l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Littoraux des secteurs du calaisis, du boulonnais et du montreuillois prescrits les 10 et 13 mai 2016.

Des décisions de non soumission ont été rendues une première fois le 11 avril 2016 par le Préfet du Pas-de-Calais qui représentait alors l'autorité environnementale. L'enquête publique a été réalisée du 15 mai au 16 juin 2016. L'approbation de ces trois PPRL doit prochainement se concrétiser par arrêté préfectoral.

Copie :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Calais
- DREAL / Mission autorité environnementale

Siège de la DDTM : 100, avenue Winston Churchill CS 10007 – 62022 ARRAS
Tél : 03.21.22.99.99 – fax : 03.21.55.01.49

Horaires d'ouverture : 08h30 – 12h et 13h30 – 17h – Accès bus : prendre la ligne 1 ou 2 – arrêt « Équipement C. Commercial »
<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/>

Suite à l'arrêt du Conseil d'État du 3 novembre 2016 annulant la désignation du Préfet de département comme autorité administrative compétente en matière de soumission à évaluation environnementale, l'objectif de la présente saisine est de solliciter votre avis sur la nécessité ou non de réaliser celle-ci en vous priant de motiver votre réponse au regard de la doctrine que vous avez établie en l'espèce. Si une telle évaluation n'est pas rendue nécessaire, il sera possible de régulariser la procédure des PPR en question.

Les services de la DDTM sont à votre disposition pour toute information utile.

Le préfet du Pas-de-Calais,



Fabien SUDRY



PRÉFET DU PAS DE CALAIS
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Élaboration du Plan de prévention des risques
littoraux du secteur du Montreuillois

Évaluation environnementale des PPR naturels
Examen au cas par cas de l'Autorité environnementale

Cadre réservé à l'Autorité environnementale	
Référence de dossier	
Date de réception	

A) Description des caractéristiques principales du document.

Renseignements généraux	
Service compétent	DDTM 62 – Service de l'Environnement
Coordonnées du service	100, avenue Winston Churchill 62022 ARRAS CEDEX
Secteur concerné	Les 10 communes concernées sont : BERCK-SUR-MER, CONCHIL-LE-TEMPLE, CUCQ, ETAPLES, GROFFLIERS, LE TOUQUET PARIS PLAGE, RANG-DU-FLIERS, ST-JOSSE, VERTON, WABEN. <i>Voir carte du périmètre du bassin de risque jointe au formulaire</i>
Procédure concernée	<input checked="" type="checkbox"/> Élaboration <input type="checkbox"/> Modification <input type="checkbox"/> Révision
Si un document existait précédemment. Si oui, préciser son périmètre, son aléa et sa date de prescription / approbation.	La présente procédure vient en complément d'une décision de non soumission à évaluation environnementale du PPRL du Montreuillois du 11 avril 2016. À cette date l'autorité environnementale a été exercée par la Préfète du Pas-de-calais.

Renseignements sur l'Aléa	
Type	Ce PPRL traite du phénomène de submersion marine

B) Description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du document.

Renseignements sur l'Enjeu des communes concernées par le document	
Population exposée actuelle & Projections INSEE	La population totale des 10 communes concernées est de 45 843 habitants (INSEE – chiffres clés – données 2014 parues le 24/10/2017).
Emplois actuels des communes exposées selon l'INSEE	On dénombre sur ces 10 communes 20824 emplois (INSEE – données 2014).
Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation dont SEVESO	Voir cartographie
Captage Alimentation Eau Potable (AEP)	Voir cartographie
Milieus naturels (présence / absence, joindre une cartographie)	<input checked="" type="checkbox"/> ZNIEFF de type I et II : voir cartographie <input checked="" type="checkbox"/> Natura 2000 : voir cartographie <input type="checkbox"/> Parc Naturel Régional <input checked="" type="checkbox"/> Trame Verte et Bleue
<p>— Le territoire est-il / sera-t-il couvert par d'autres documents stratégiques... ? (préciser la date d'approbation ou l'échéance prévisionnelle d'approbation)</p> <p>— En quoi le PPR pourrait-il contredire ou confirmer les orientations de ces plans (synthétiquement) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> SDAGE 2016-2021 approuvé le 23/11/2016 – en vigueur depuis le 21/12/2016 <input checked="" type="checkbox"/> SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) : périmètre inclus dans : – le SAGE de la Canche approuvé le 03/10/2011 – le SAGE de l'Authie en cours d'élaboration. <input type="checkbox"/> SLGRI <input checked="" type="checkbox"/> SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : SCOT du Pays maritime et rural du Monteuillois pprouvé le 30 janvier 2014 <input checked="" type="checkbox"/> autre PPR : PPRi de la Canche sur les communes de CUCQ, SAINT JOSSE, ETAPLES approuvé le 26/11/2003 <input checked="" type="checkbox"/> Autres documents éventuels présentant un intérêt spécifique : – PAPI d'intention Canche : Labellisation le 06/11/2014 – PAPI complet Bresle Somme Authie : Labellisation le 05/11/2015

C) Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du document.

Le PPRL du Montreuillois ne constitue pas un programme de travaux mais arrête des prescriptions qui permettent de réduire la vulnérabilité d'un territoire et de préserver les zones naturelles car il n'ouvre pas droit à des autorisations nouvelles, et ne se substitue pas aux autres outils réglementant les usages du sol.

Les mesures « de prévention, de protection et de sauvegarde » (au sens du II.2° de l'article L. 562-1) qui pourraient être définies par le PPRL seront relatives à l'entretien des ouvrages et cours d'eau (il s'agit d'un rappel de la loi), à la gestion de crise (PCS, information préventive, plans d'évacuation ERP), aux établissements et équipements sensibles (diagnostic de vulnérabilité) ou à des rappels de bonne gestion du domaine public maritime.

En aucun cas, ne seront prescrites des mesures structurelles. L'étude et la programmation de telles mesures (de protection par des ouvrages hydrauliques par exemple) relèvent d'outils de gestion du risque complémentaires, tels par exemple les PAPI. Le règlement du PPR ne préjuge en rien des études d'impact qui seraient à réaliser dans le cadre de telles mesures.

Par ailleurs, comme la procédure peut être impactée, le PPRL pourrait-il avoir des impacts sur les territoires frontaliers (cf. Art. R. 122-23 du Code de l'environnement) ?

Non

Conclusion :

Quels sont, selon vous, les conséquences majeures du plan sur l'environnement et la santé humaine ?

Le PPRL du Montreuillois, par ses prescriptions en matière d'urbanisme, vise à réduire les impacts négatifs du risque inondation sur la population, sur les biens, sur l'environnement et sur l'économie. Il concourt ainsi à améliorer la résilience du territoire.

Outre la préservation des espaces d'expansion de la submersion marine, on peut préciser que ses prescriptions conduisent à encadrer les modalités de stockage des produits polluants et d'ancrage des citernes dans la zone inondable, ce qui réduit les risques d'impact d'un tel phénomène sur les milieux aquatiques.

Estimez-vous que ce document devrait faire l'objet d'une évaluation environnementale ? Pourquoi ?

Le PPRL du Montreuillois ne nécessite pas une évaluation environnementale car il ne définit pas la réalisation de travaux dont l'impact sur le territoire des communes concernées et notamment sur les zones naturelles aurait pu devoir être étudié. Les éventuels changements de l'urbanisme communal ou les projets de travaux décidés ultérieurement devront être conformes au PPR et seront examinés lors des procédures ad hoc.

De plus, les surfaces qui font l'objet d'une restriction d'urbanisation seront limitées et n'induisent pas une tension sur le foncier. Les reports d'urbanisation peuvent se faire sans pression supplémentaire sur des territoires à enjeux environnementaux.

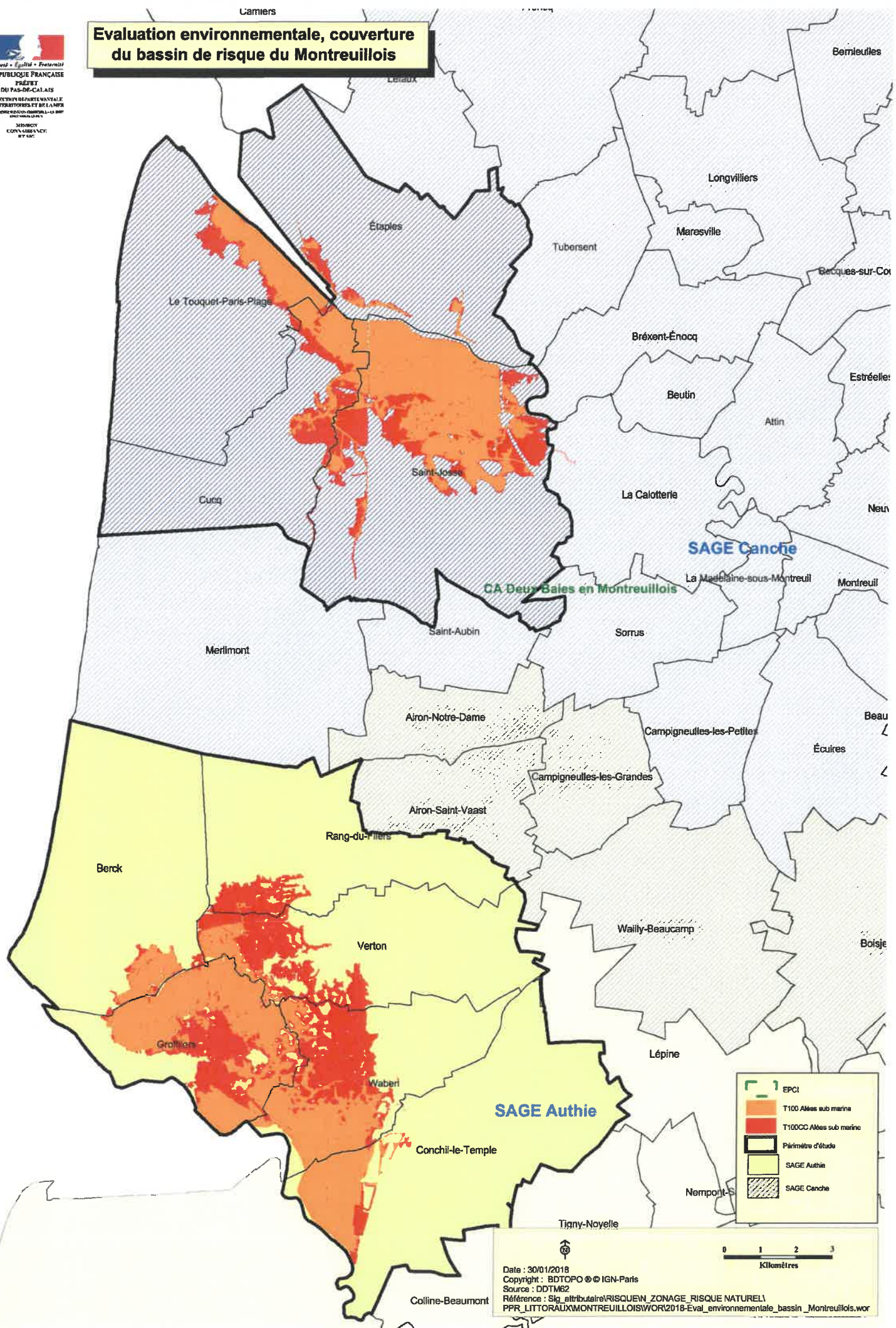
ARRAS, le **16 FEV. 2018**

Le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer



Denis DELCOUR

**Evaluation environnementale, couverture
 du bassin de risque du Montreuillois**



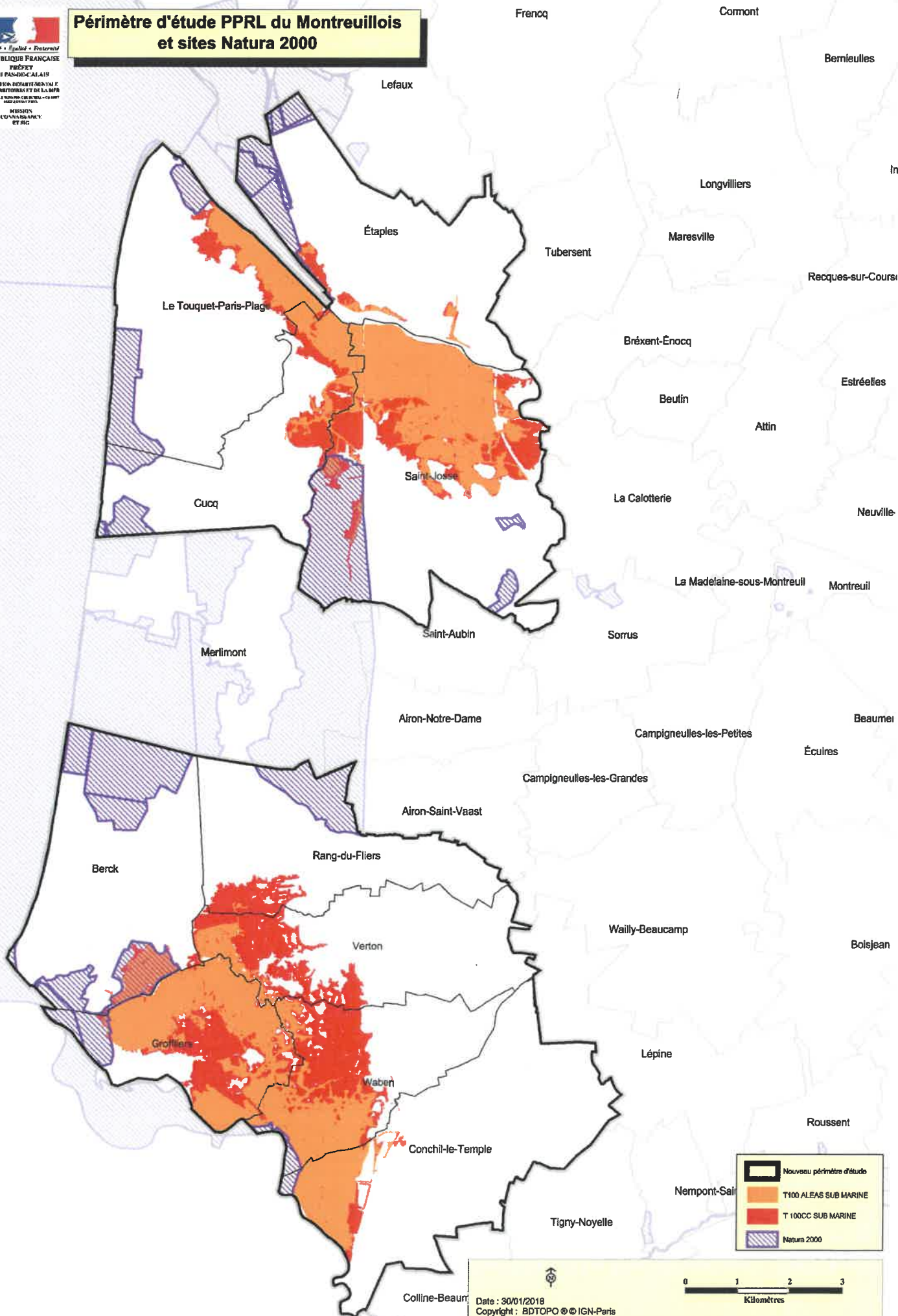
EPCI

- T100 Aires sub marine
- T100CC Aires sub marine
- Périmètre d'étude
- SAGE Authie
- SAGE Canche

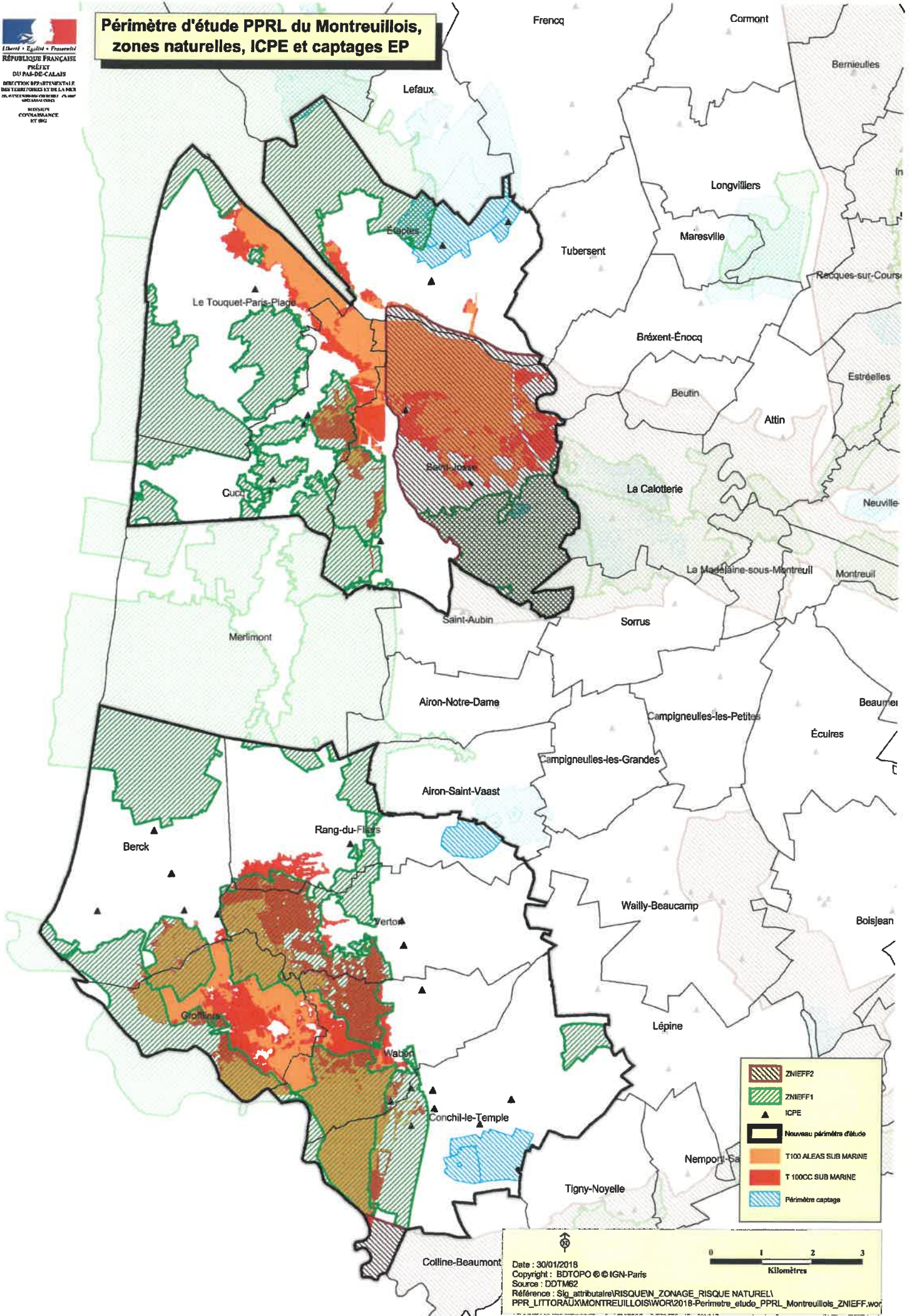
Date : 30/01/2018
 Copyright : BDOPO © IGN-Paris
 Source : DDTM62
 Référence : S1g_atributableRISQUEIN_ZONE_RISQUE_NATUREL1
 PPR_LITTORALX\MONTEUILLOIS\WOR\2018-Eval_environmentale_bassin_Montreuillois.wor

0 1 2 3
 Kilomètres

Périmètre d'étude PPRL du Montreuillois et sites Natura 2000



Périmètre d'étude PPRL du Montreuillois, zones naturelles, ICPE et captages EP



	ZNIEFF2
	ZNIEFF1
	ICPE
	Nouveau périmètre d'étude
	T100 ALEAS SUB MARINE
	T100CC SUB MARINE
	Périmètre captage

Date : 30/01/2018
 Copyright : BDTOP0 © IGN-Paris
 Source : DDTM62
 Référence : Sig_attributionRISQUEIN_ZONE_RISQUE_NATUREL\
 PPR_LITTORAUXMONTREUILLOISWOR2018-Périmetre_etude_PPRL_Montreuillois_ZNIEFF.wor



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

Direction départementale
des territoires et
de la mer du Pas-de-Calais

Arrêté préfectoral portant prescription d'un plan de prévention des risques littoraux du secteur du Montreuillois

La Préfète du Pas-de-Calais
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.562-1 à L.562-9 et R.562-1 à R.562-10-2 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 janvier 2015, portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de Préfète du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu le décret du 21 juillet 2015 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE, administrateur civil hors classe, Sous-Préfet hors classe, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2011 abrogeant l'arrêté de prescription du plan de prévention des risques liés à l'érosion, l'ensablement et la submersion des côtes basses meubles du cap Gris Nez en date du 27 août 2001 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2011 portant prescription d'un plan de prévention des risques littoraux sur les communes de Berck-sur-mer, Camiers, Conchil-le-Temple, Cucq, Etaples-sur-mer, Groffliers, Merlimont, Rang-du-Fliers, St-Josse, Le Touquet-Paris-Plage, Verton et Waben ;

Vu les études d'aléa menées par le bureau d'études DHI et validées en 2013 par la Direction régionale de l'aménagement, de l'environnement et du logement qui limitent la portée de l'aléa à la seule « submersion marine » et qui montrent que les communes de Berck-sur-mer, Conchil-le-Temple, Cucq, Etaples-sur-mer, Groffliers, Rang-du-Fliers, St-Josse, Le Touquet-Paris-Plage, Verton et Waben. sont exposées à l'aléa de référence ;

Considérant que l'aléa de référence a été présenté aux communes concernées lors de la réunion du 5 novembre 2013 en sous-préfecture de Montreuil sur Mer ;

Considérant que la cartographie de l'aléa de référence a été transmise aux communes concernées par le Porter à Connaissance actualisé, le 21 décembre 2015 pour la commune de Berck-sur-mer, Conchil-le-Temple, Cucq, Etaples-sur-mer, Groffliers, Rang-du-Fliers, St-Josse, Le Touquet-Paris-Plage, Verton et Waben ;

Considérant qu'il est nécessaire de définir plus précisément la typologie des risques traités par le plan de prévention des risques littoraux du Montreuillois ainsi que son périmètre d'étude, après validation de l'aléa ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais et du Directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais,

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'élaboration d'un plan de prévention des risques littoraux (PPRL) par submersion marine est prescrit sur les communes de Berck-sur-mer, Conchil-le-Temple, Cucq, Etaples-sur-mer, Groffliers, Rang-du-Fliers, St-Josse, Le Touquet-Paris-Plage, Verton et Waben.

Article 2 – Le projet de plan de prévention des risques littoraux par submersion marine est dispensé de l'évaluation environnementale par décision de l'autorité environnementale du 11 avril 2016, jointe au présent arrêté.

Article 3 – L'arrêté préfectoral du 13 septembre 2011 portant prescription d'un plan de prévention des risques littoraux sur les communes de Berck-sur-mer, Camiers, Conchil-le-Temple, Cucq, Etaples-sur-mer, Groffliers, Merlimont, Rang-du-Fliers, St-Josse, Le Touquet-Paris-Plage, Verton et Waben est abrogé.

Article 4 – La Direction départementale des territoires et de la mer du Pas de Calais est chargée de l'instruction et de l'élaboration du plan de prévention des risques littoraux.

Article 5 – Les acteurs locaux concernés sont notamment les communes du périmètre de prescription, les collectivités territoriales (conseil départemental du Pas-de-Calais, conseil régional des Hauts de France), les établissements publics de coopération intercommunale concernés (la communauté de communes Mer et Terre d'Opale, la communauté de communes Opale Sud, le syndicat mixte du SCOT du pays maritime et rural du pays Montreuillois).

Article 6 - Les modalités d'association des collectivités territoriales sont les suivantes :

Des réunions de travail seront organisées aux étapes suivantes :

- présentation initiale de la démarche PPRL ;
- pendant l'élaboration du PPRL, présentation des objectifs de prévention et du projet de zonage ;
- avant consultations officielles et enquête publique, présentation du projet de plan de prévention des risques littoraux ;
- après enquête publique, présentation du projet de plan aux acteurs locaux, après reprise éventuelle des documents d'étude.

Article 7 – Les modalités de concertation avec le public sont fixées comme suit :

- Les documents d'étude seront mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Pas-de-Calais ;
- Des plaquettes de communication seront remises aux élus concernés pour diffusion auprès de la population exposée aux risques ;
- Des éléments seront mis à la disposition des collectivités pour insérer une information relative au projet de plan dans leurs supports de communication réguliers.

Article 8 – Le présent arrêté sera notifié aux maires des communes concernées ainsi qu'aux présidents du conseil départemental du Pas-de-Calais, du conseil régional des Hauts de France, de la communauté de communes Mer et Terre d'Opale, de la communauté de communes Opale Sud, du syndicat mixte du SCOT du pays maritime et rural du pays du Montreuillois.


Article 9 - Cet arrêté sera affiché pendant un mois dans les mairies des communes concernées et aux sièges de la communauté de communes Mer et Terre d'Opale, de la communauté de communes Opale Sud, du syndicat mixte du SCOT du pays maritime et rural du pays du Montreuillois.

Article 10 - Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département du Pas-de-Calais.

Article 11 – Le Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le Sous-Préfet de Montreuil sur Mer, les Maires des communes concernées, les Présidents de la communauté de communes Mer et Terre d'Opale, de la communauté de communes Opale Sud, du syndicat mixte du SCOT du pays maritime et rural du pays du Montreuillois et le Directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Arras, le 10 MAI 2016

La Préfète,


Fabienne BUCCIO



PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service
Énergie, Climat, Logement,
Aménagement des Territoires

Pôle
Aménagement du Territoire

Décision de non soumission à évaluation environnementale du Plan de Prévention des Risques Littoraux du Montreuillois

**La Préfète du Pas-de-Calais
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001, relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, et notamment son annexe II ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 122-4, R. 122-17-II et R.122-18 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 janvier 2015, portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de Préfète du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu le décret du 21 juillet 2015, portant nomination de M. Marc DEL GRANDE, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-10-135 du 24 juillet 2015 modifié, portant délégation de signature à M. Marc DEL GRANDE, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Vu la demande d'examen au cas par cas relative à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Littoraux du Montreuillois, en date du 12 février 2016 ;

Vu la consultation de l'Agence Régionale de Santé en date du 15 février 2016 ;

Considérant que le Plan de Prévention des Risques Littoraux du Montreuillois (PPRL-M) relève de la rubrique 2° du tableau II de l'article R.122-17 du code de l'environnement qui soumet à l'examen au cas par cas de l'autorité environnementale les plans de prévention des risques naturels prévisibles prévus à l'article R.562-1 du code de l'environnement ;

Considérant que les risques d'inondation par submersion marine peuvent être ponctuels et soudains (franchissement ou rupture d'ouvrage) ;

Considérant que le plan prévu concerne 10 communes du Pas-de-Calais, comptabilisant 46 202 habitants et 21 309 emplois ;

Considérant l'objectif du PPRL-M d'assurer la protection des personnes et des biens soumis aux risques littoraux ;

Considérant que le PPRL-M vise notamment à réduire la vulnérabilité des captages d'Alimentation en Eau Potable présents dans le périmètre d'étude ;

Considérant que le PPRL-M vise également à réduire la vulnérabilité des 14 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

Considérant que le périmètre concerné par le plan recoupe plusieurs zones naturelles remarquables (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique, Natura2000) ;

Considérant que le PPRL-M recoupe plusieurs Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux et que ces éléments sont de nature à garantir une bonne connaissance de la situation, une bonne concertation et une prise en compte adaptée des particularités locales ;

Considérant que le plan n'ouvre pas droit à des autorisations d'urbanisation en ZNIEFF, zones humides ou autres zones à haute valeur environnementale ; qu'en conséquence le plan n'est pas susceptible d'avoir des effets notables sur de telles zones ;

Considérant que le plan ne prescrira pas la réalisation de travaux en dehors de ceux permettant la mise en sécurité des personnes et des biens sur les bâtiments et ouvrages existants, dans les conditions prévues à l'article R. 562-5 du code de l'environnement ;

Considérant que le plan limitera l'extension de l'urbanisation dans les zones soumises aux risques non urbanisées ;

Considérant que les éventuels changements de destination des sols, pouvant être indirectement induits par le plan, à l'initiative de la collectivité locale, feront l'objet des procédures prévues aux codes de l'urbanisme et de l'environnement ;

Considérant que le plan n'est donc pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine ;

DECIDE

Article 1^{er}

Le Plan de Prévention des Risques Littoraux du Montreuillois est dispensé d'évaluation environnementale, en application du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement.

Article 2

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille :

- dans les deux mois suivant la notification de la présente décision pour le demandeur ;
- dans les deux mois suivant sa publication sur internet pour les tiers.

Le recours contentieux est à adresser au Tribunal administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62 039 59 014 LILLE Cedex.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet de la DREAL Nord – Pas-de-Calais – Picardie ainsi que sur celui de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Arras, le

11 AVR. 2016

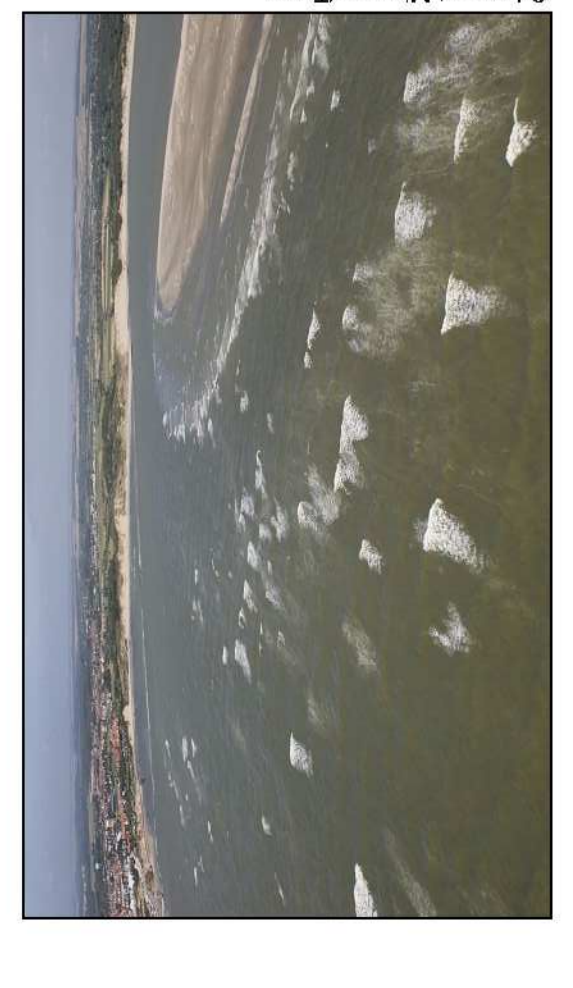
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général,

Marc DEL GRANDE

Plan de Prévention des Risques
 Littoraux

PPRL du Montreuillois

Baie d'Authie



Aléa centennal de référence


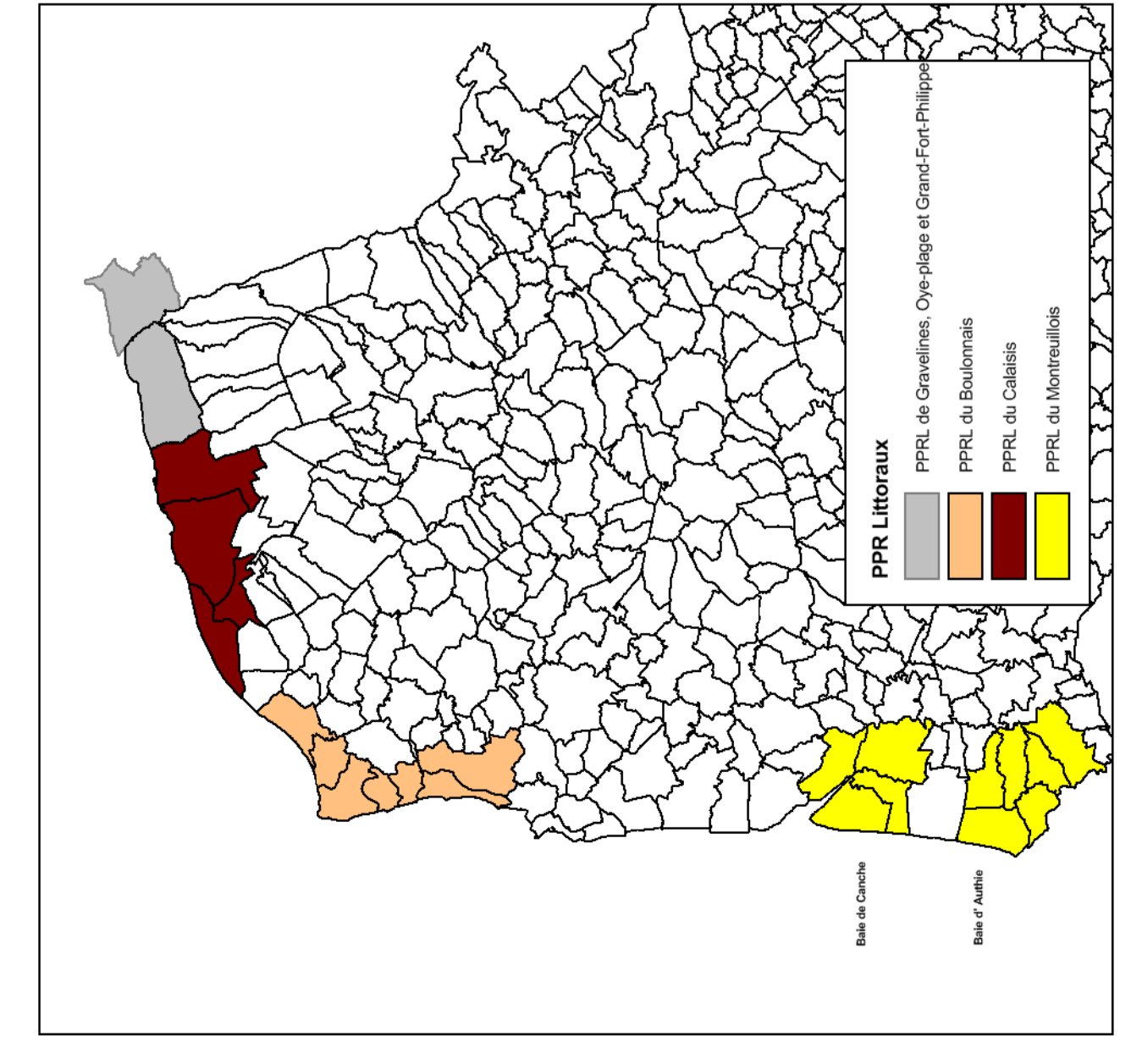
Approbation

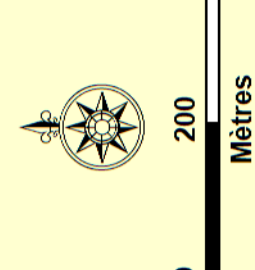


Échelle : 1/10 000

LEGENDE :

- Commune
- Niveau d'aléa
 - Très fort
 - Fort
 - Moyen
 - Faible





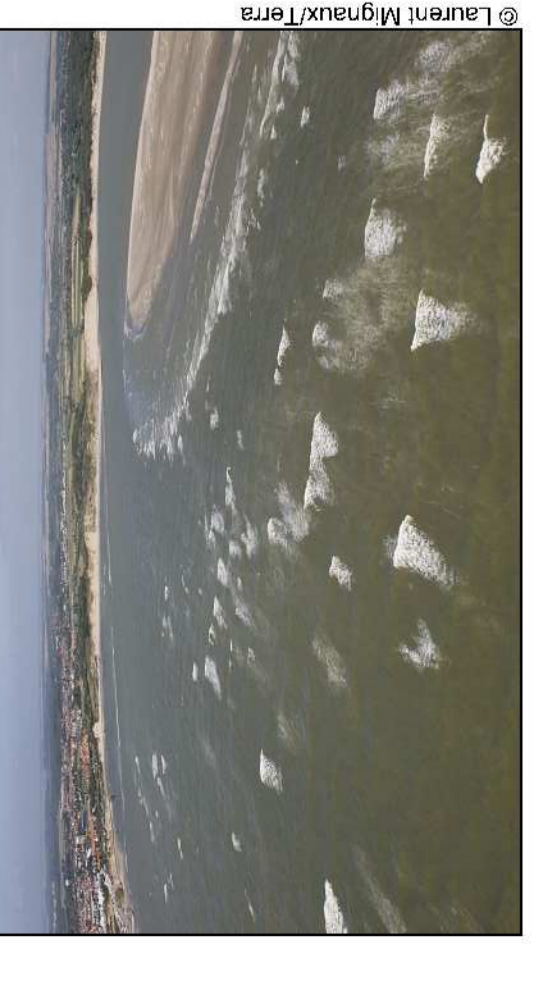
 0 200 400 Mètres

Date approuvée 2017
 Copie conforme de l'original
 Copie conforme de l'original
 Copie conforme de l'original
 Copie conforme de l'original
 Copie conforme de l'original

Plan de Prévention des Risques Littoraux

PPRL du Montreuillois

Baie de Canche




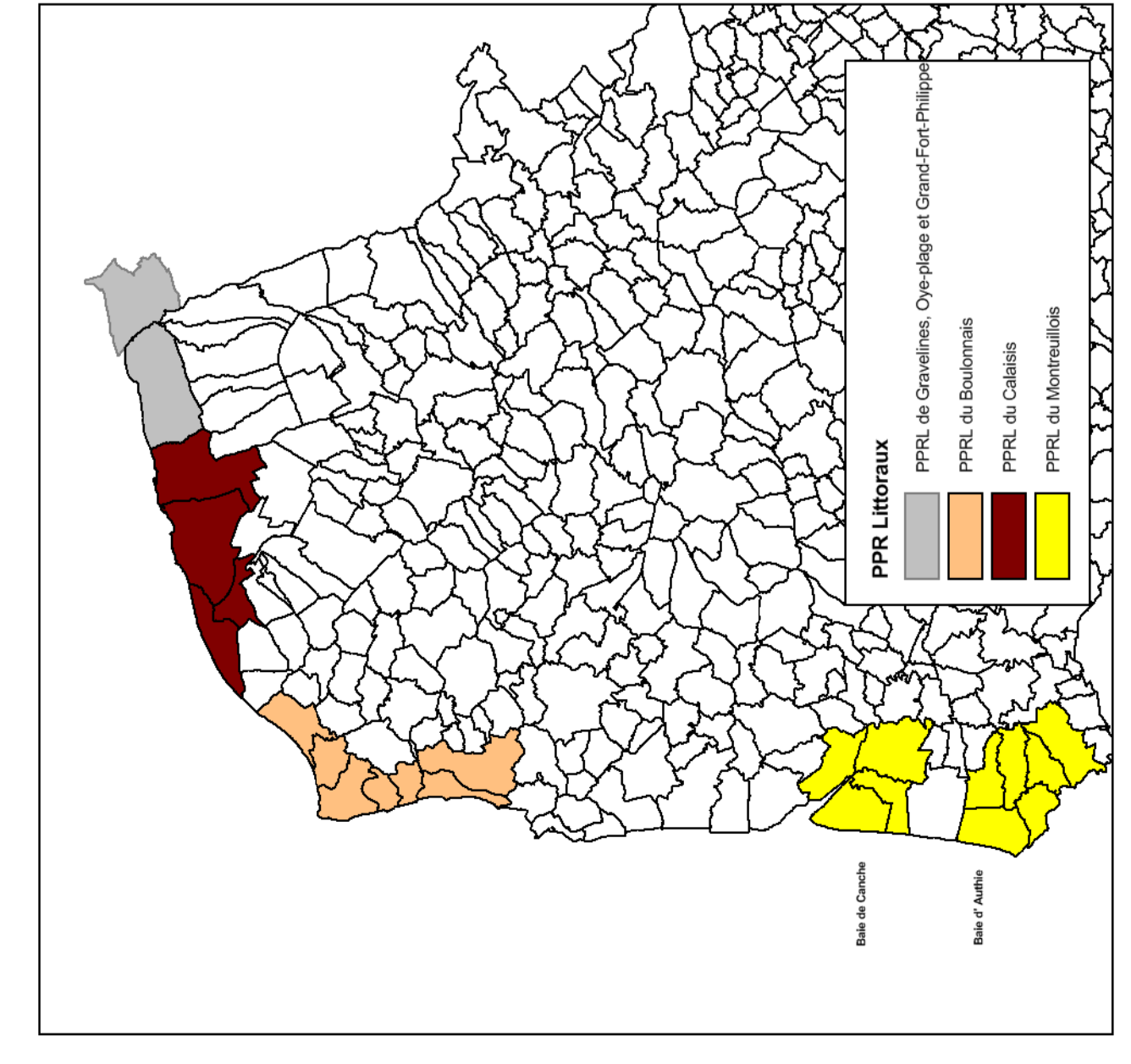
Aléa centennial de référence

Approbation

Échelle : 1/10 000

LEGENDE :

- Commune
- Niveau d'aléa
 - Très fort
 - Fort
 - Moyen
 - Faible



Date d'approbation : 2017
 Copie conforme au Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) de la Baie de Canche.
 Ce document est la propriété de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTMR) de Lot.
 Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la DDTMR est formellement interdite.

Plan de Prévention des Risques Littoraux

PPRL du Montreuillois

Baie d'Authie



Aléa centennal de référence à l'horizon 2100

Maitre d'oeuvre

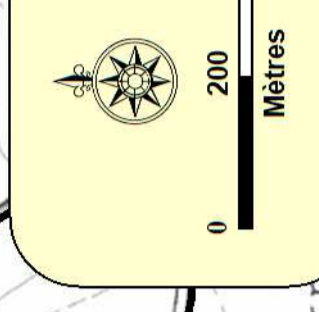

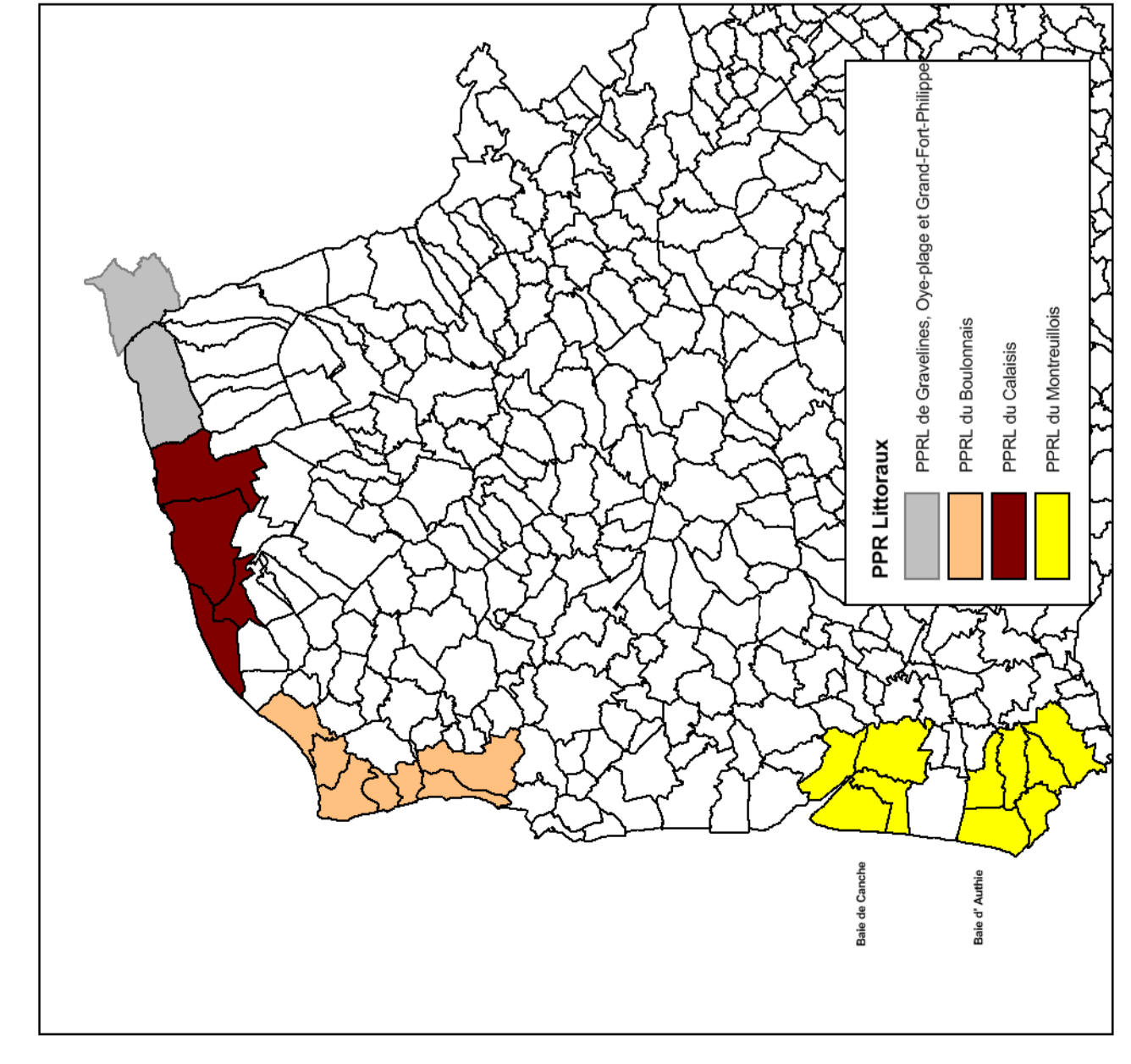


Approbation

Echelle : 1/10 000

LEGENDE :

- Commune
- Niveau d'aléa
 - Très fort
 - Fort
 - Moyen
 - Faible

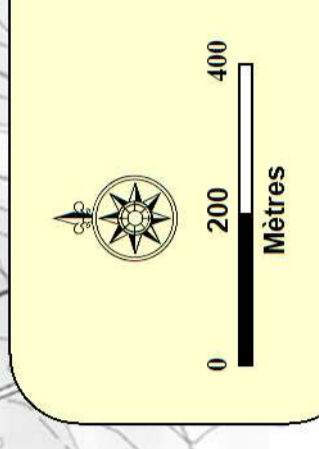

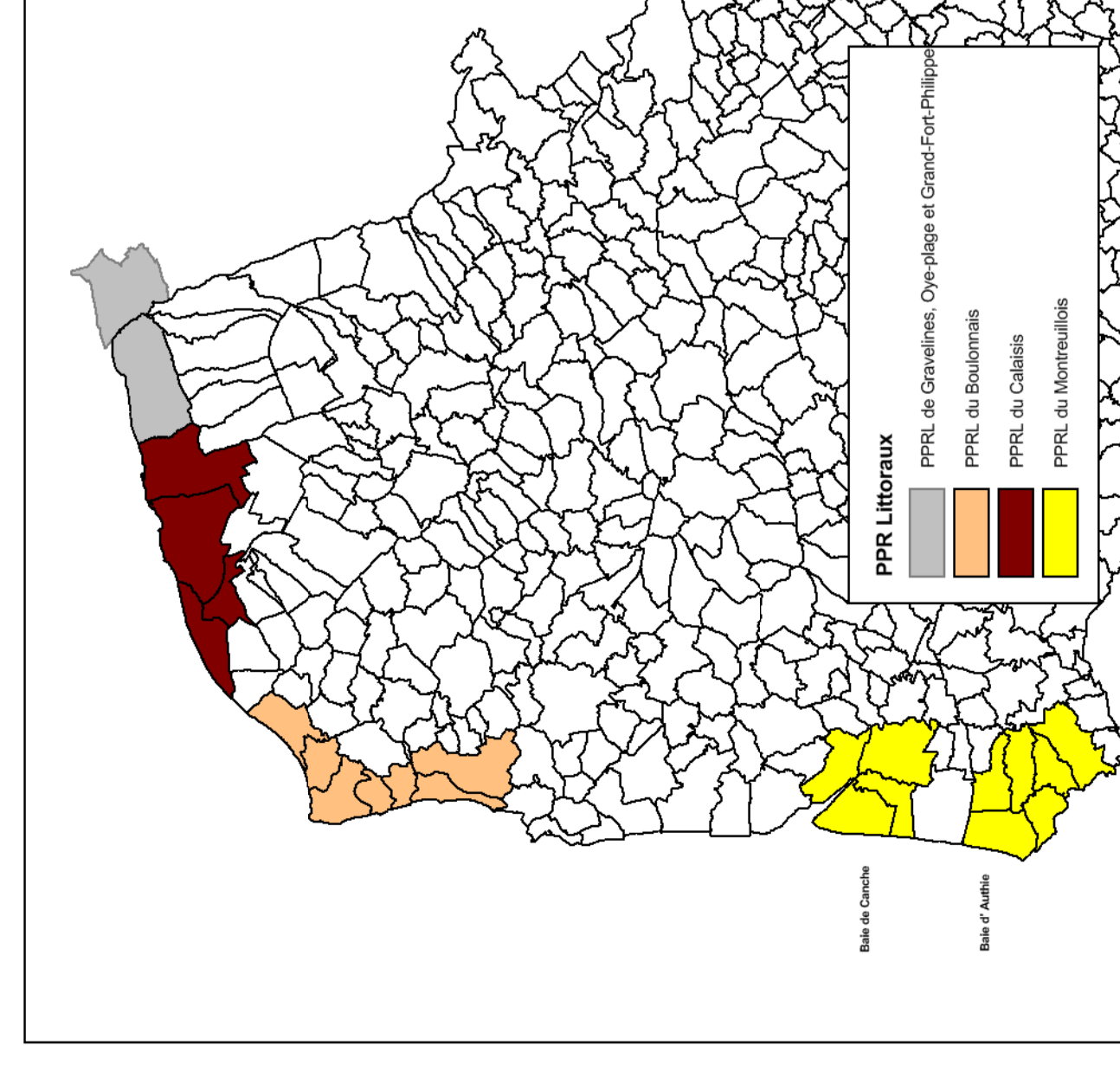


Date approbation 2017
 Coordonné par le Service d'Etat des Ports
 Coordonné par le Service d'Etat des Risques Littoraux
 Coordonné par le Service d'Etat des Risques Littoraux
 Coordonné par le Service d'Etat des Risques Littoraux
 Coordonné par le Service d'Etat des Risques Littoraux

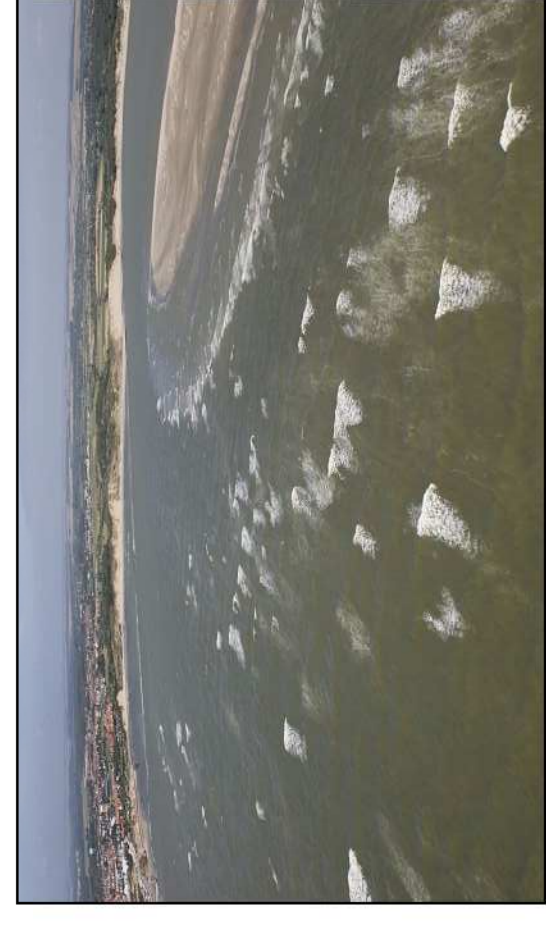


LEGENDE :

- Commune
- Niveau d'aléa
 - Tres fort
 - Fort
 - Moyen
 - Faible



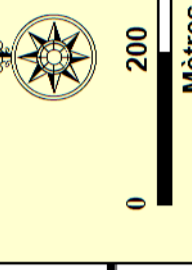

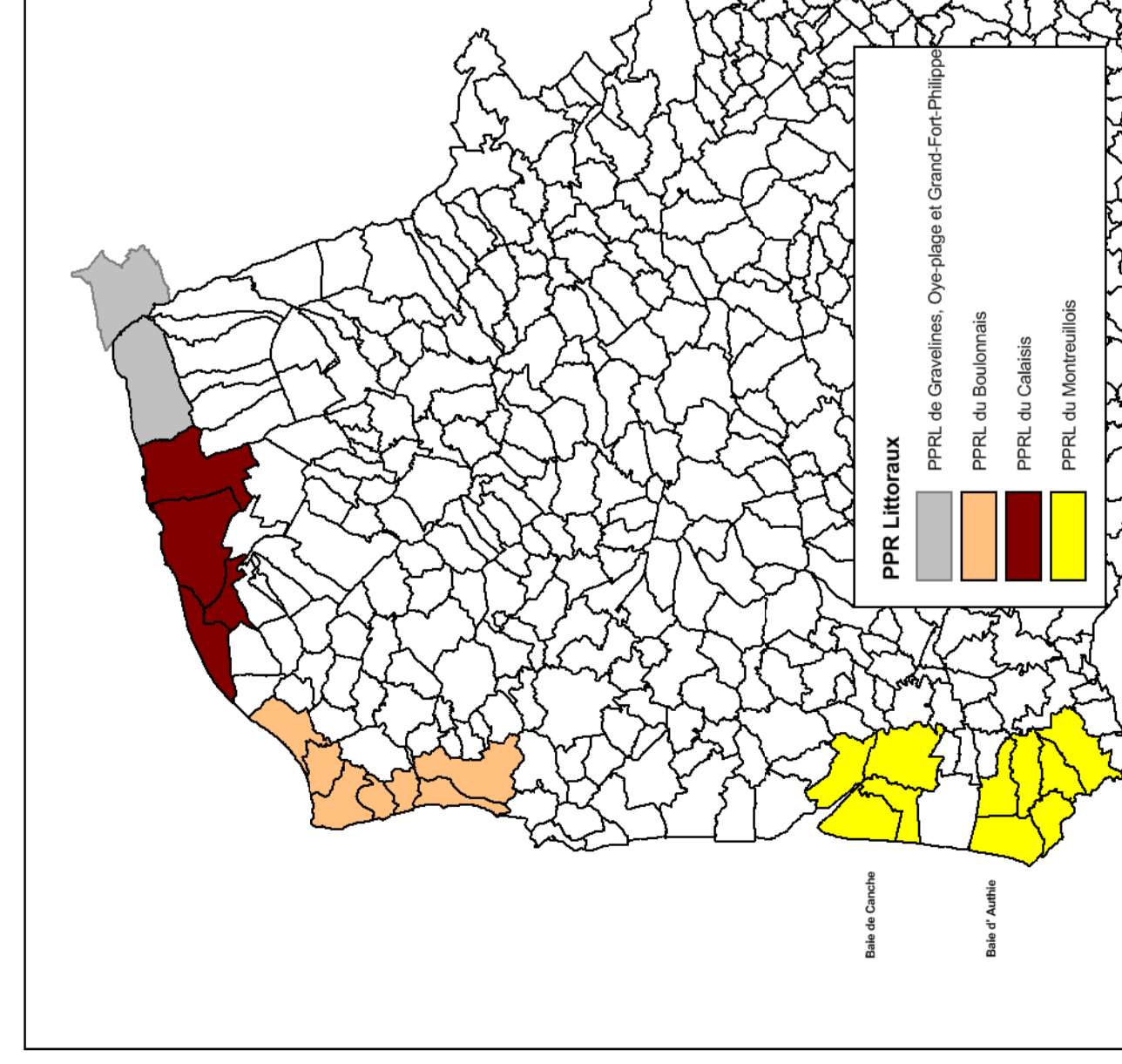
Donnée : 10/09/2017
Système de coordonnées géographiques : UTM
Système de coordonnées locales : Lambert
Projections : UTM
Échelle : 1/10 000



LEGENDE :

Les enjeux ont été définis sur les secteurs touchés par l'aéla.

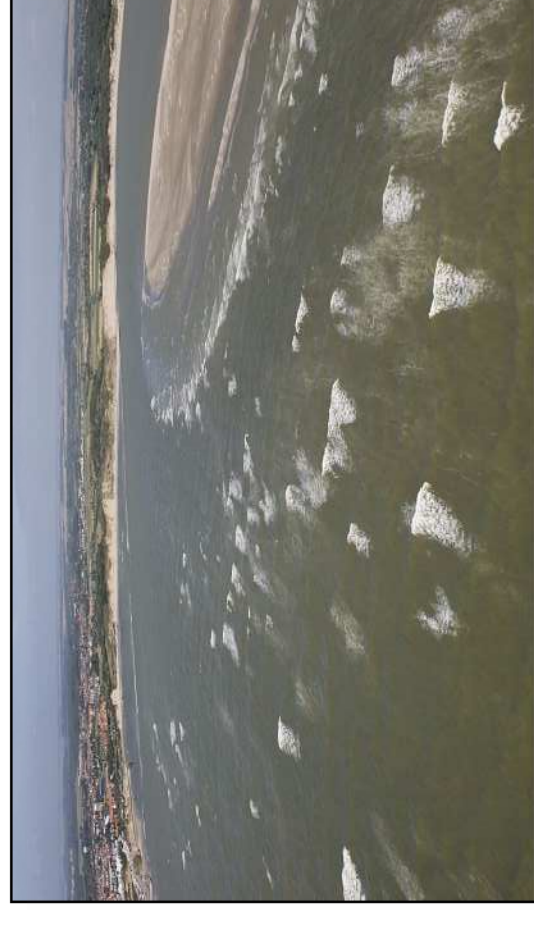
- Partie Actuellement Urbanisée
- Partie Non Actuellement Urbanisée
- Commune
- Eglise
- Mairie



Plan de Prévention des Risques
 Littoraux

PPRL du Montreuillois

Baie de Canche



Enjeux

Approbation

Échelle : 1/10 000

LEGENDE :

Les enjeux ont été définis sur les secteurs touchés par l'aéla.


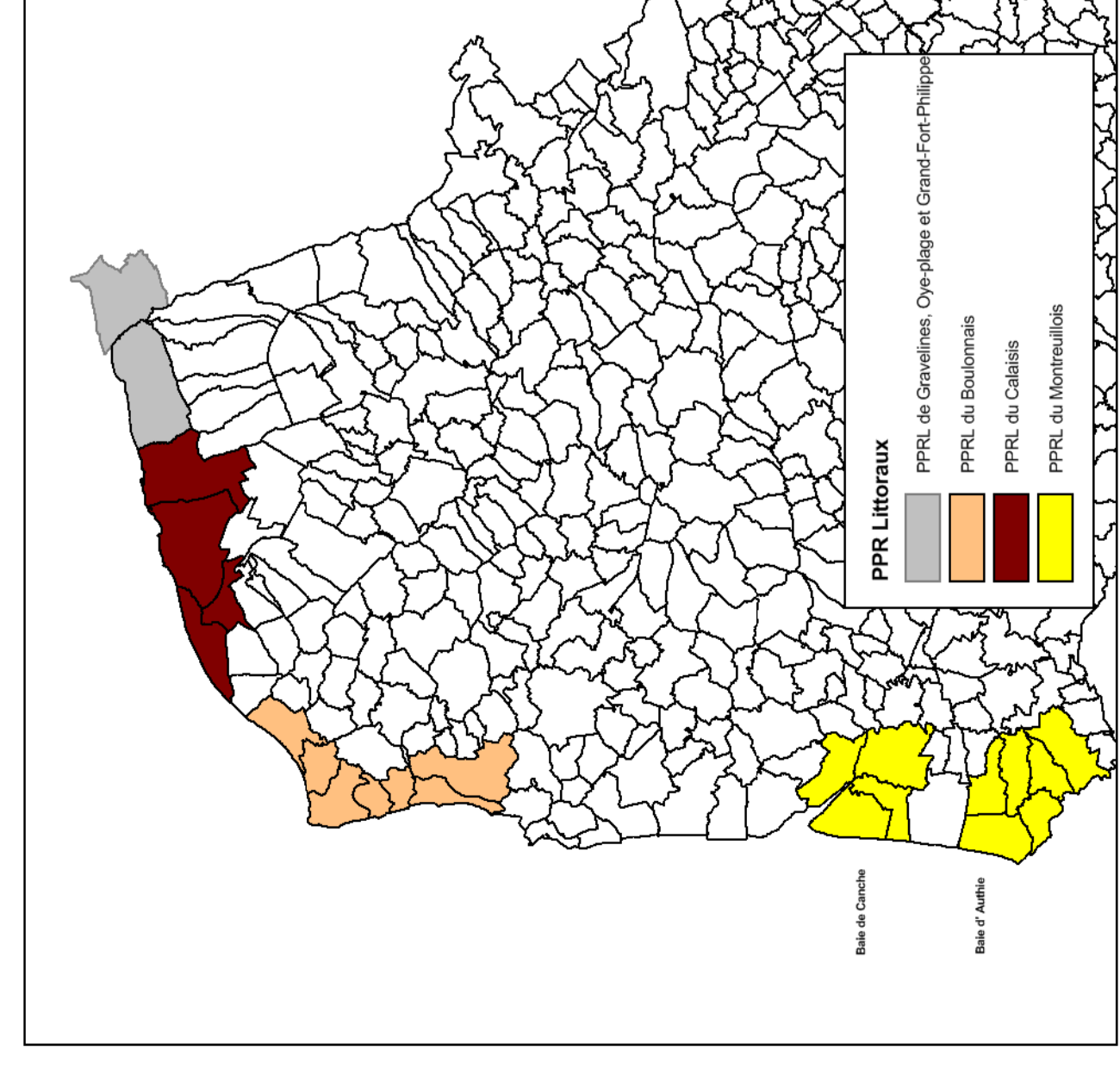
Partie Actuellement Urbanisée

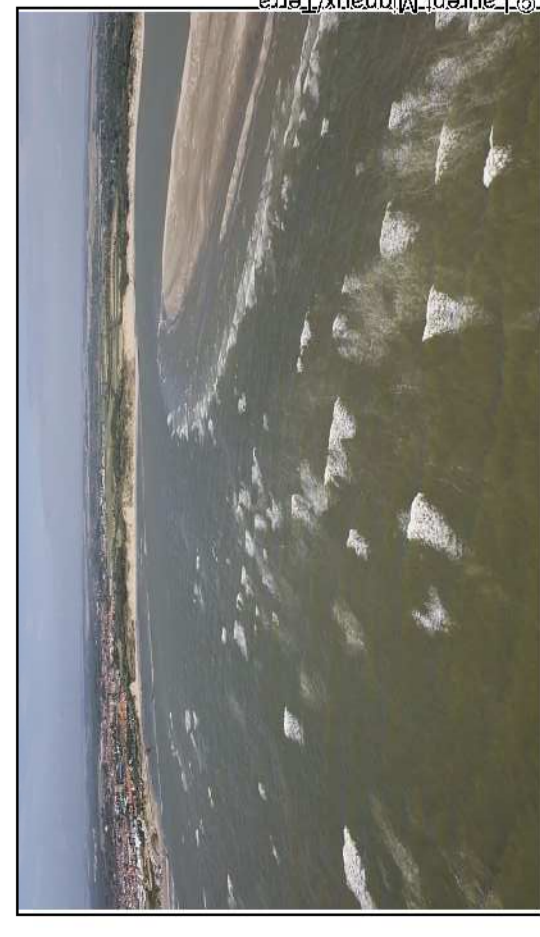
Partie Non Actuellement Urbanisée

Commune

Eglise

Mairie





Zonage réglementaire

LEGENDE :

Commune

Bâti

Eglise

Mairie

Zonage réglementaire

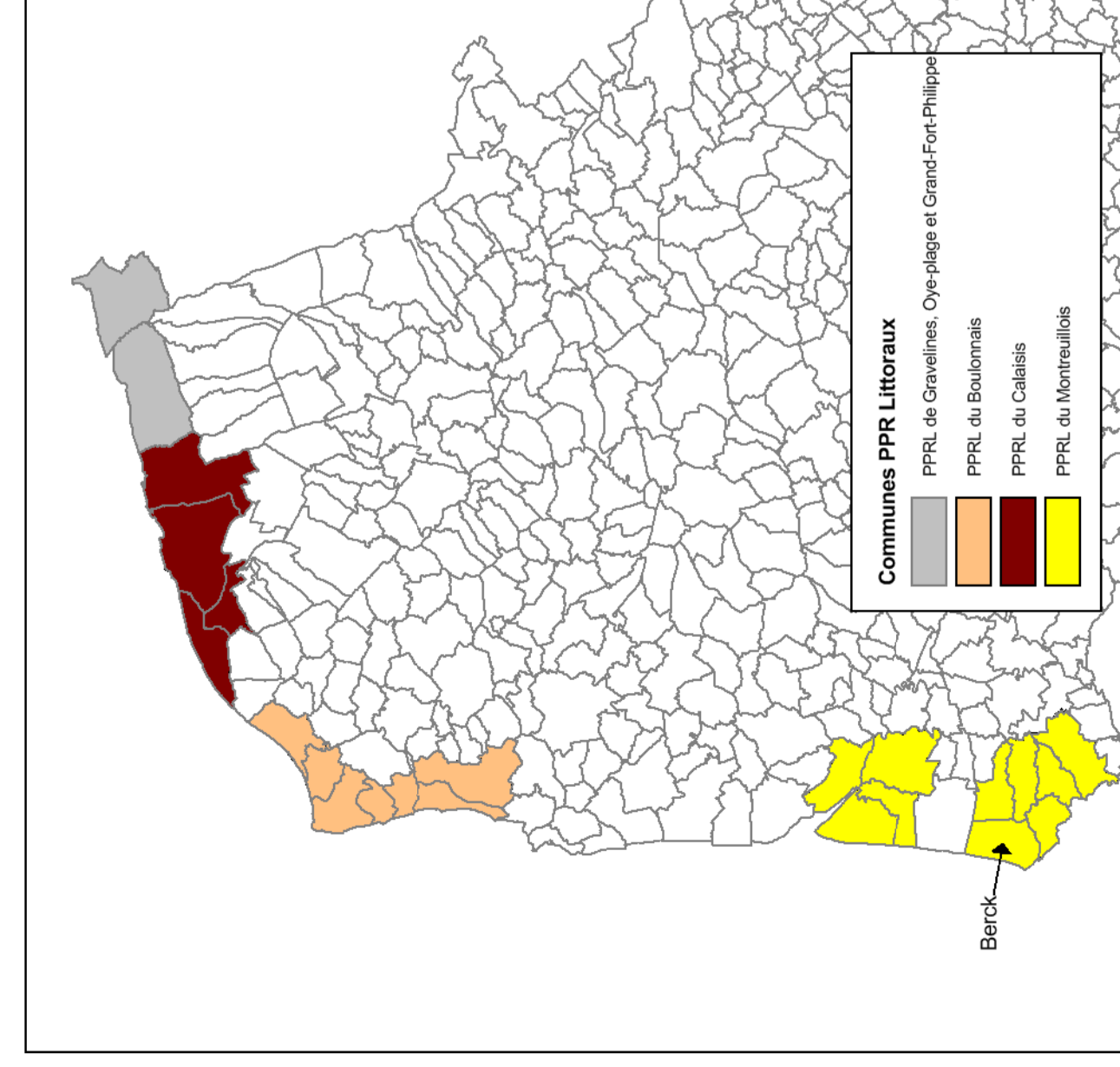
Rouge

Bleu

Vert foncé


Vert clair

Bande de débordement-rupture

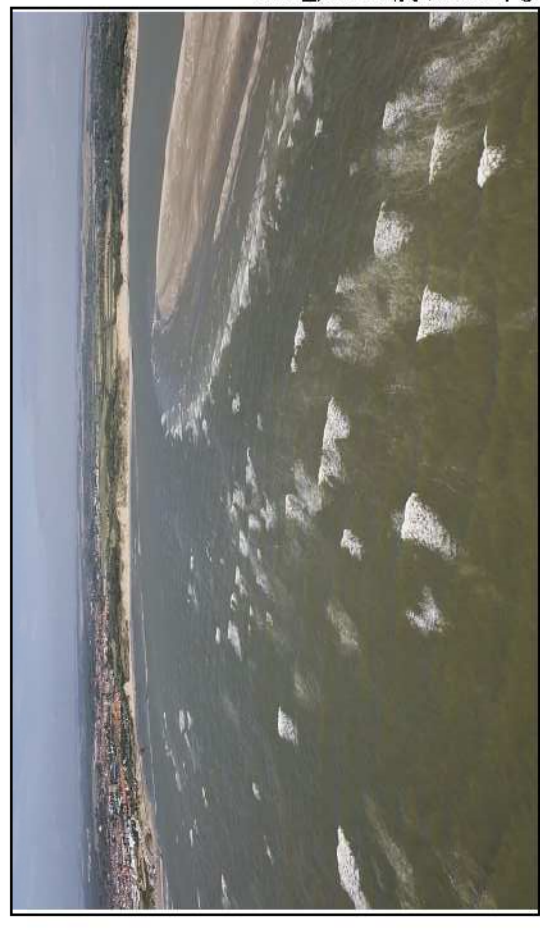


Commune PPR Littoraux
 PPR de Cochenne, Dinard et Grand-Fort-Philippe
 PPR de Sabonville
 PPR de Calvados
 PPR de Montreuillois

Berck



Date approuvée 2017
 Coordonnées : 48°01'N-09°15'W
 Révisé par : J. LEBLANC
 2016 PPR - J. LEBLANC
 2017-2018 - A.28 Berck



LEGENDE :

Commune

Bâti

Eglise

Mairie

Zonage réglementaire

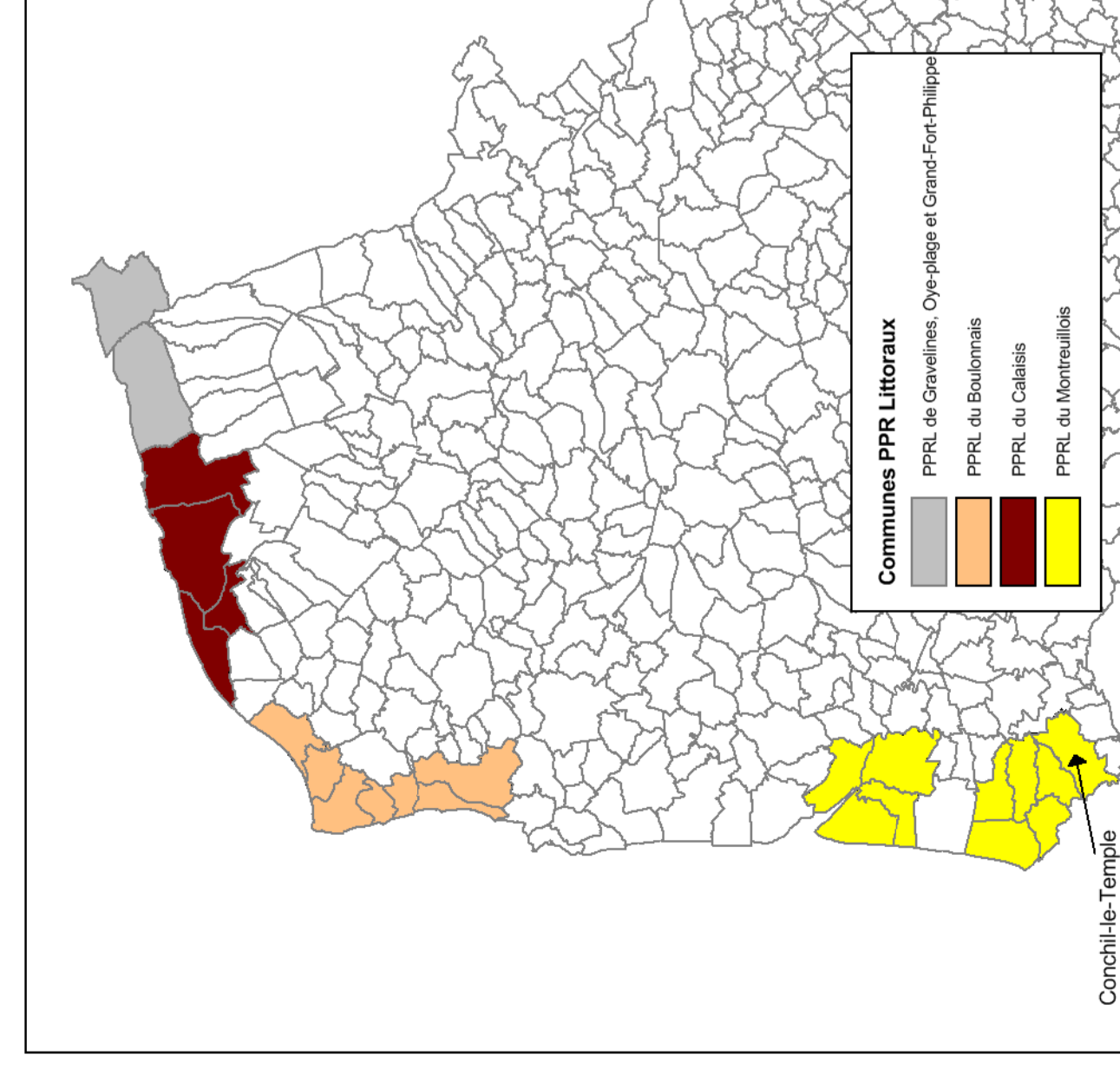
Rouge

Bleu

Vert foncé

Vert clair

Bande de débordement-rupture



Commune PPR Littoraux

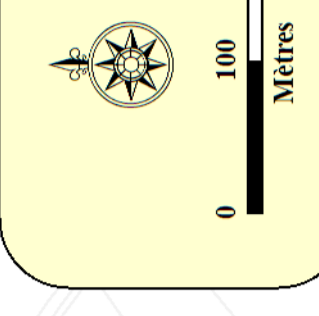

PPRL de Gravères, Doy-Pélaget et Grand-Fort-Philippe

PPRL de Esbrousses

PPRL de Colaines

PPRL de Montreuil

Conchil-le-Temple



Date approbation 2017
 Commune PPR Littoraux
 Colline-Beaumont, Conchil-le-Temple, Doy-Pélaget et Grand-Fort-Philippe, Esbrousses, Gravères, Montreuil, Tigny-Noyelle, Waben
 2016 PPR - SUBMERSION, LAMNE:EG2D1016000_100
 2017-09-08 - A-2N Colline-Beaumont, Tigny-Noyelle



Plan de Prévention des Risques Littoraux

PPRL du Montreuillois - Cucq



Zonage réglementaire



Approbation

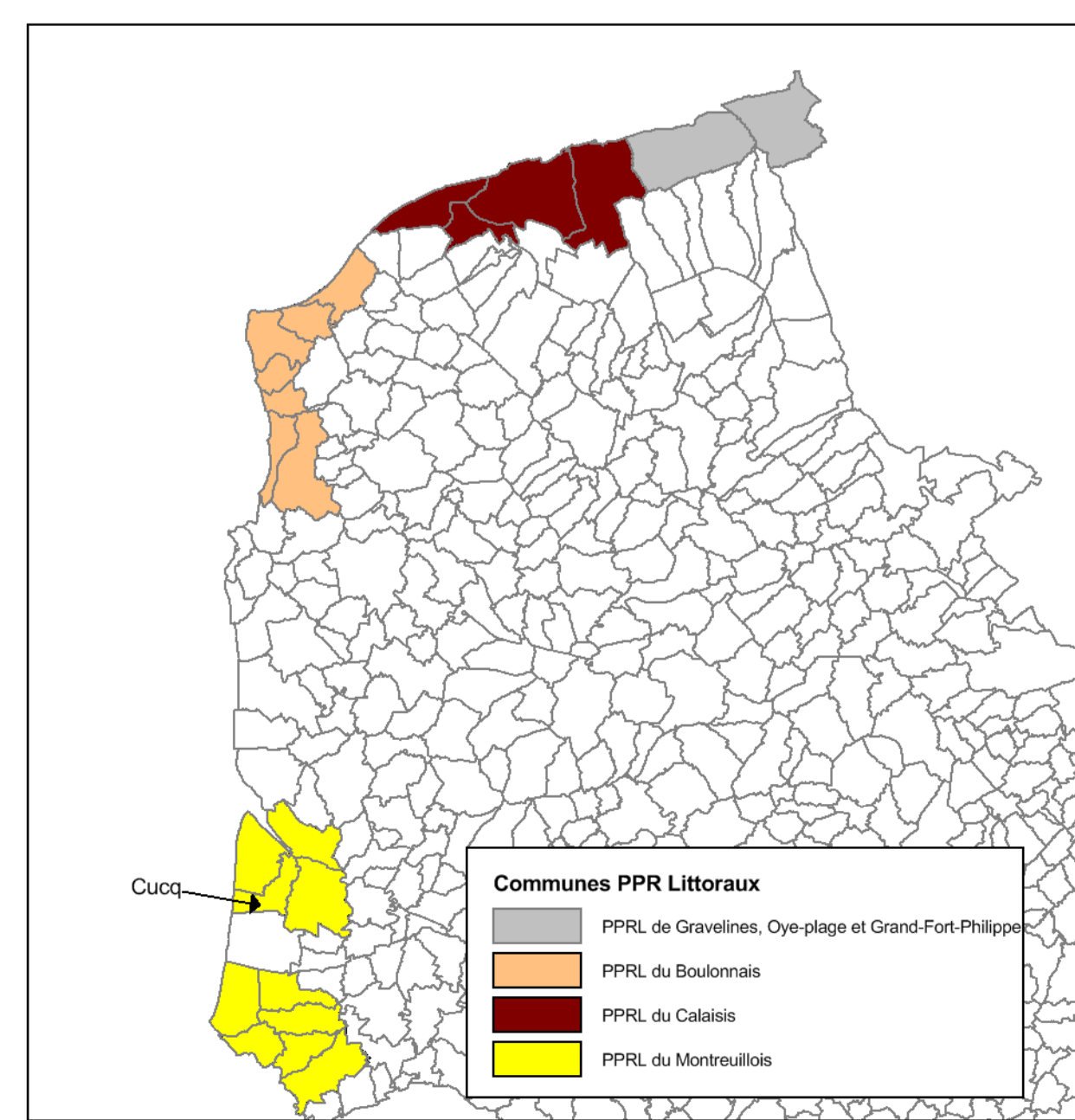

Échelle : 1/5 000

LEGENDE :

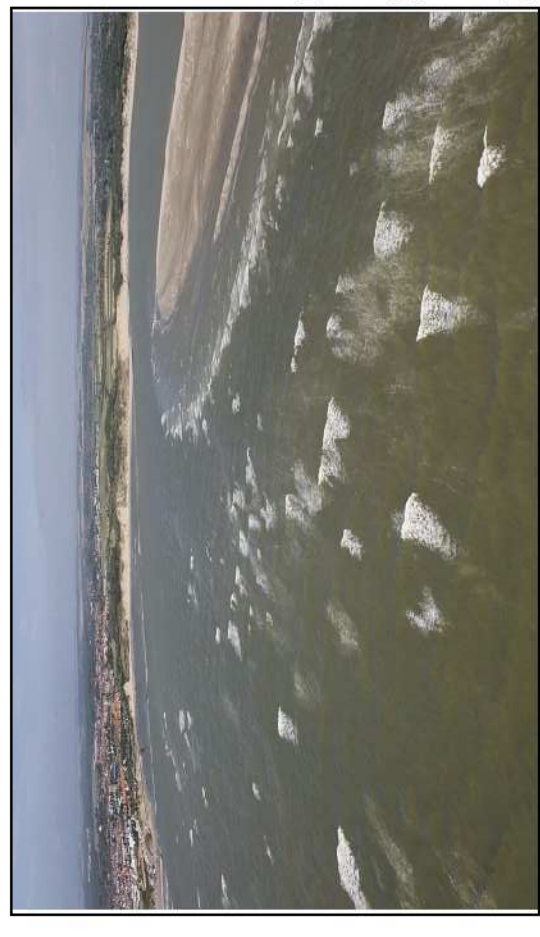
- Commune
- Bâti
- Eglise
- Mairie

Zonage réglementaire

- Rouge
- Bleu
- Vert foncé
- Vert clair
- Bande de débordement-rupture



Date : septembre 2017
 Copyright : BD-parcellaire © IGN-Paris
 Source : DREAL - DDTM62
 Référence : ID62-egdf/planag_attrbuaw
 RISQUELIT - ZONAGES RISQUE NATUREL
 2016_PPRL_ZONAGES_RISQUE_NATUREL
 LA PREPARATION
 2017-09-26-A-2R Cucq wor



Zonage réglementaire

Approbation

Échelle : 1/5 000

LEGENDE :

Commune

Bâti

Eglise

Mairie

Zonage réglementaire

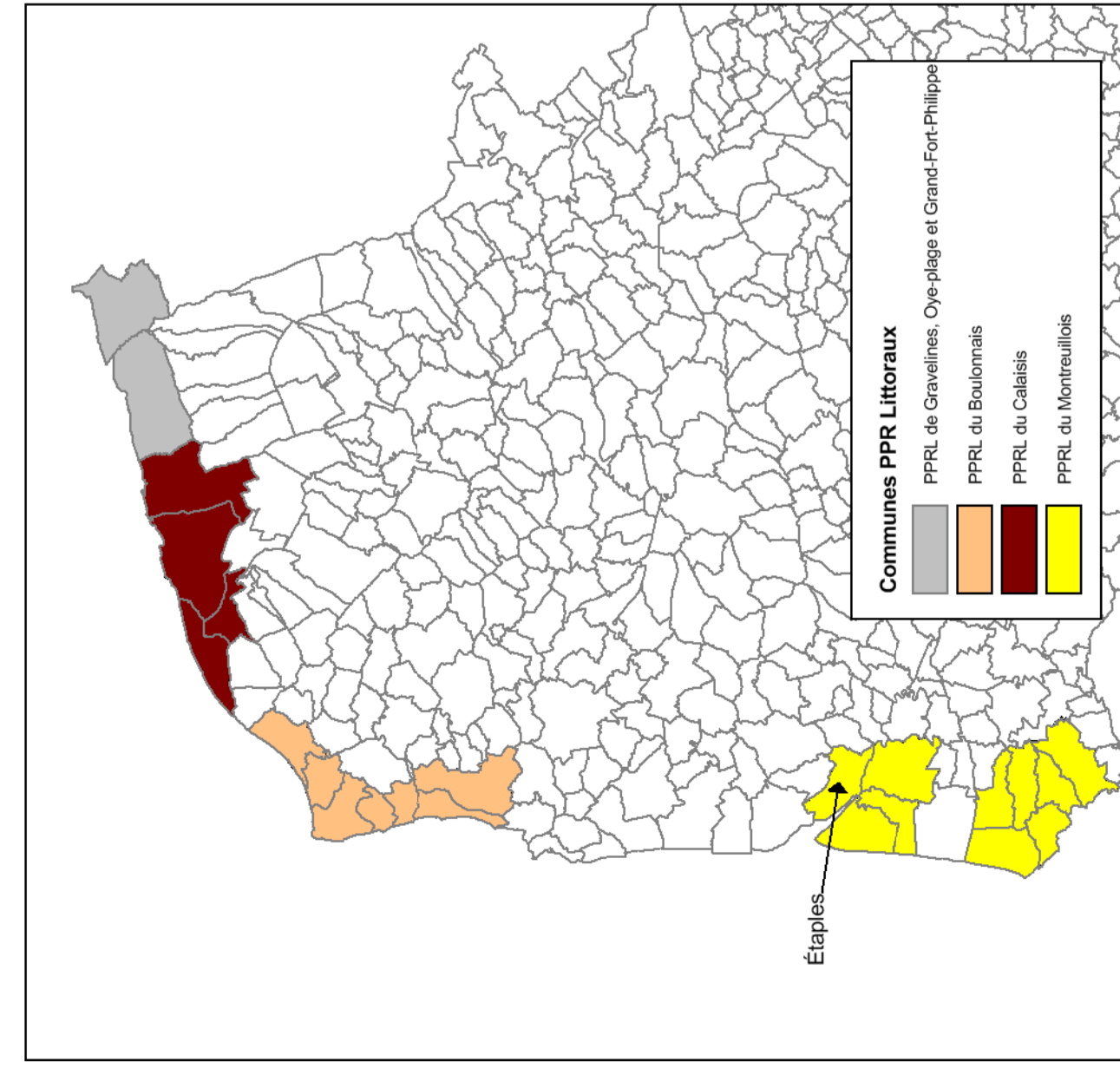
Rouge

Bleu


Vert foncé

Vert clair

Bande de débordement-rupture



Commune PPR Littoraux
 PPR de Caudebec-Océan
 PPR de Caudebec-Montaine
 PPR de Caudebec-Bois
 PPR de Caudebec-Bois
 PPR de Caudebec-Bois

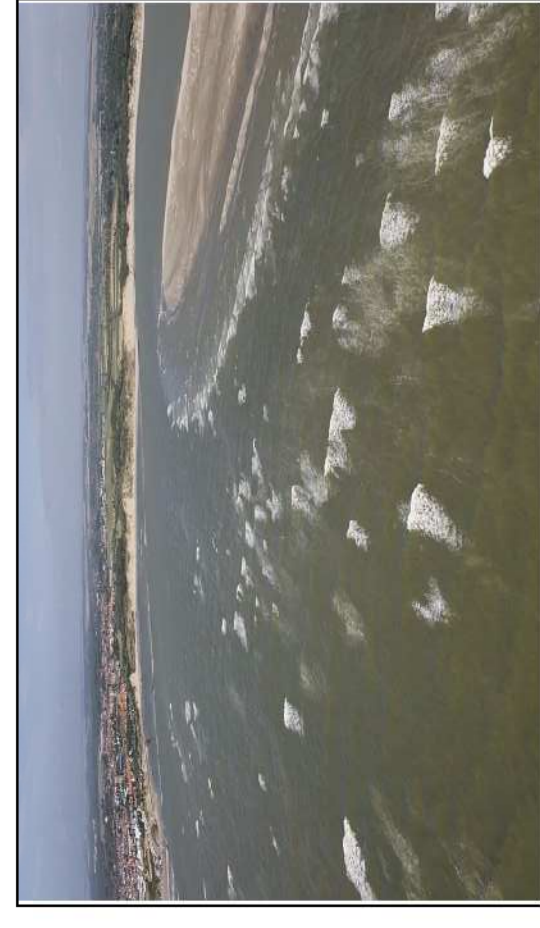


Date approbation 2017
 © IGN-Paris
 Copie conforme
 Révisé le 2017-09-28
 2016 PPR - CAUDEBEC-OCEAN, CAUDEBEC-MONTAINE, CAUDEBEC-BOIS
 2017-09-28 - A-28 Etaples v01

0 100 200
 Mètres

Plan de Prévention des Risques
 Littoraux

PPRL du Montreuillois
 Groffliers



Zonage réglementaire

Approbation

Échelle : 1/5 000

LEGENDE :

Commune

Bâti

Eglise

Mairie

Zonage réglementaire


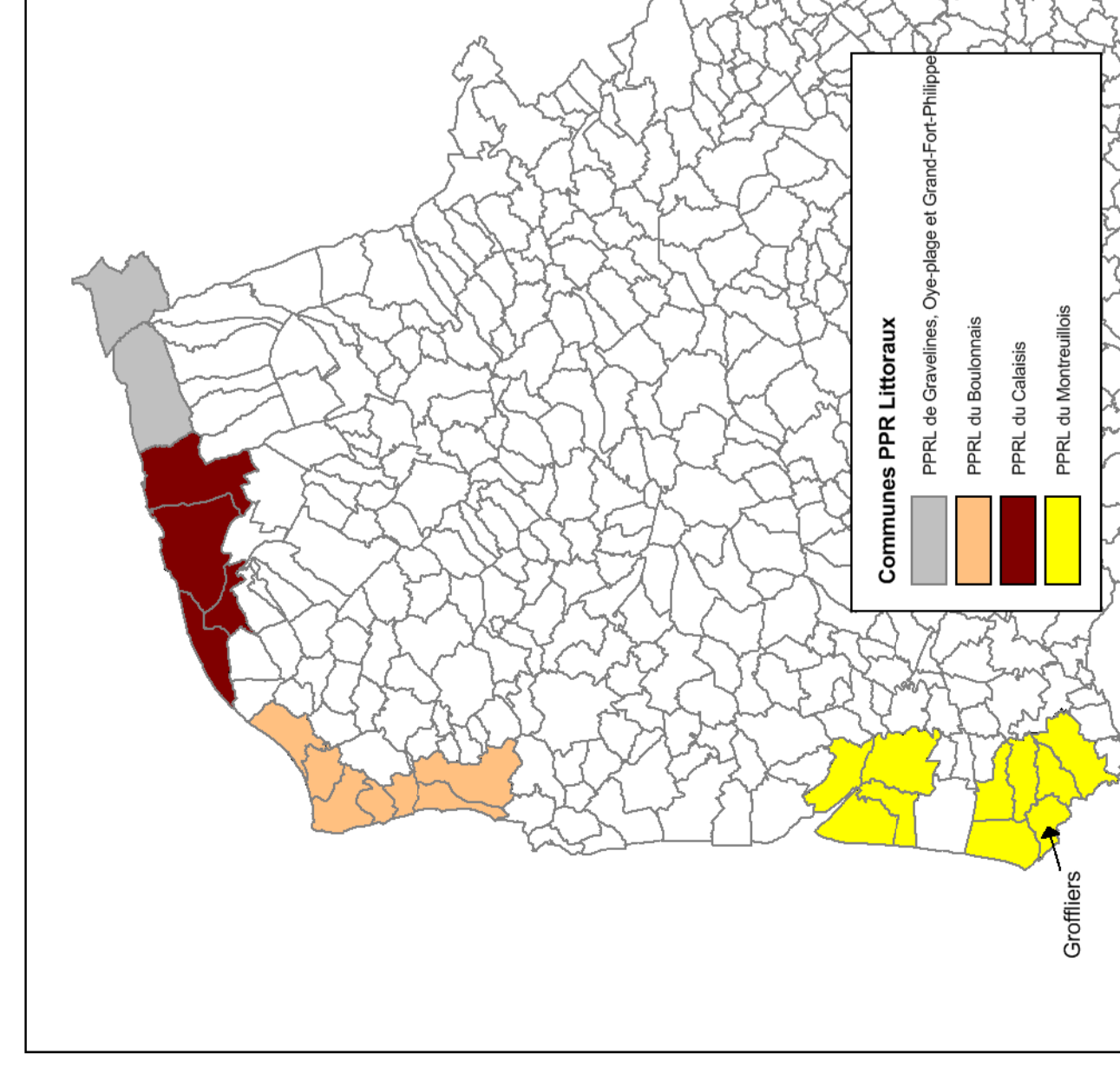
Rouge

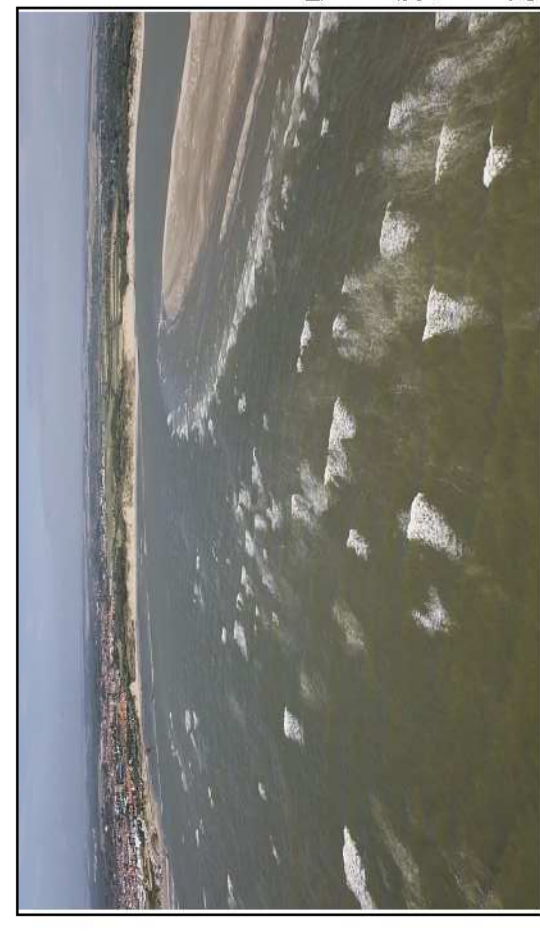
Bleu

Vert foncé

Vert clair

Bande de débordement-rupture





Zonage réglementaire

LEGENDE :

Commune



Bâti



Eglise



Mairie



Zonage réglementaire

Rouge



Bleu



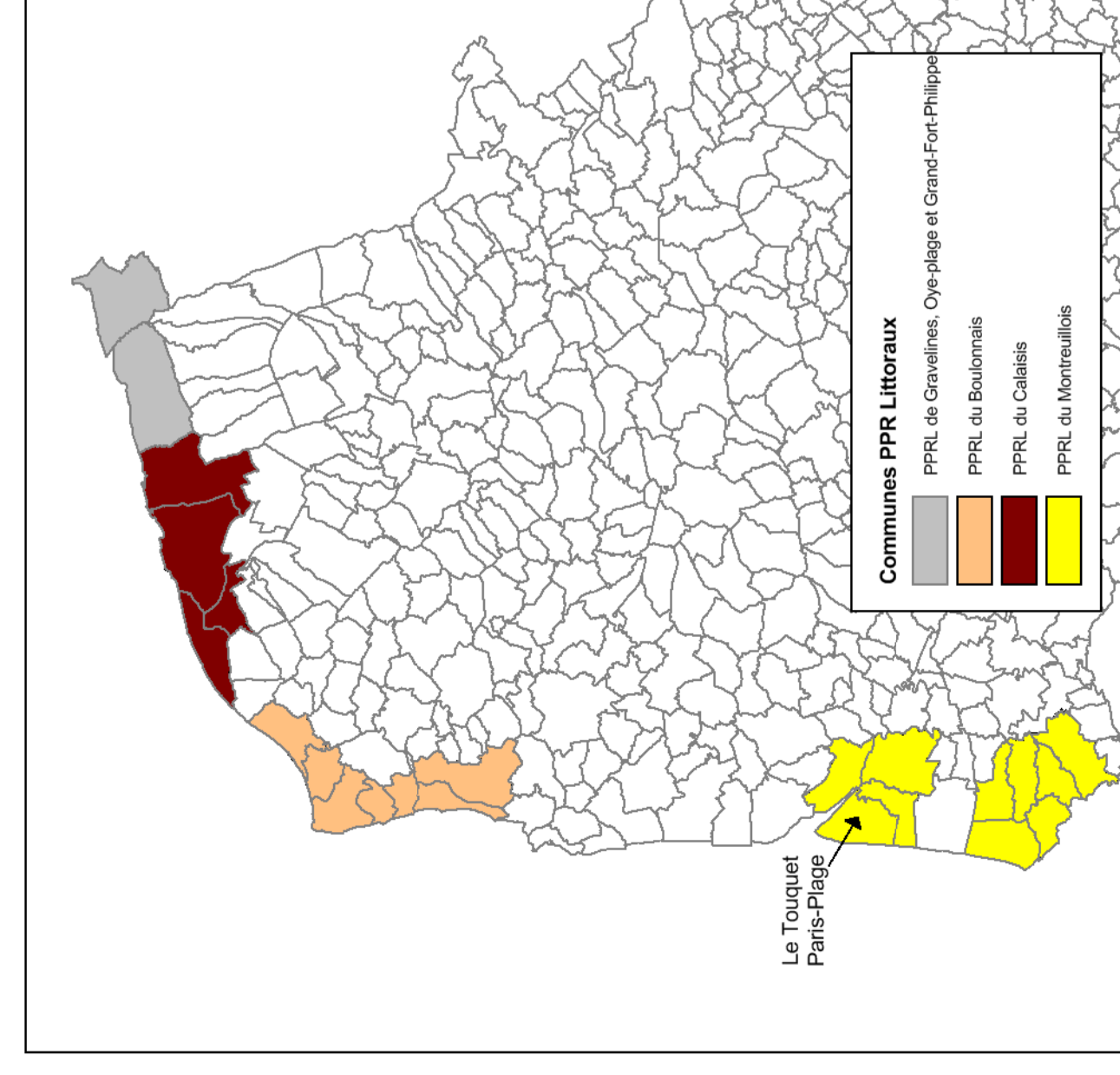
Vert foncé



Vert clair



Bande de débordement-rupture



Commune PPR Littoraux

PPRL de Cavennes, Du Plage et Grand-Fort-Plage

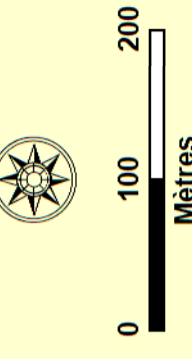
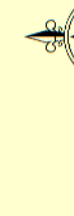
PPRL de Baisieux

PPRL de Calais

PPRL de Montreuil

Cucq

Étaples





© Laurent Magnan/Terra

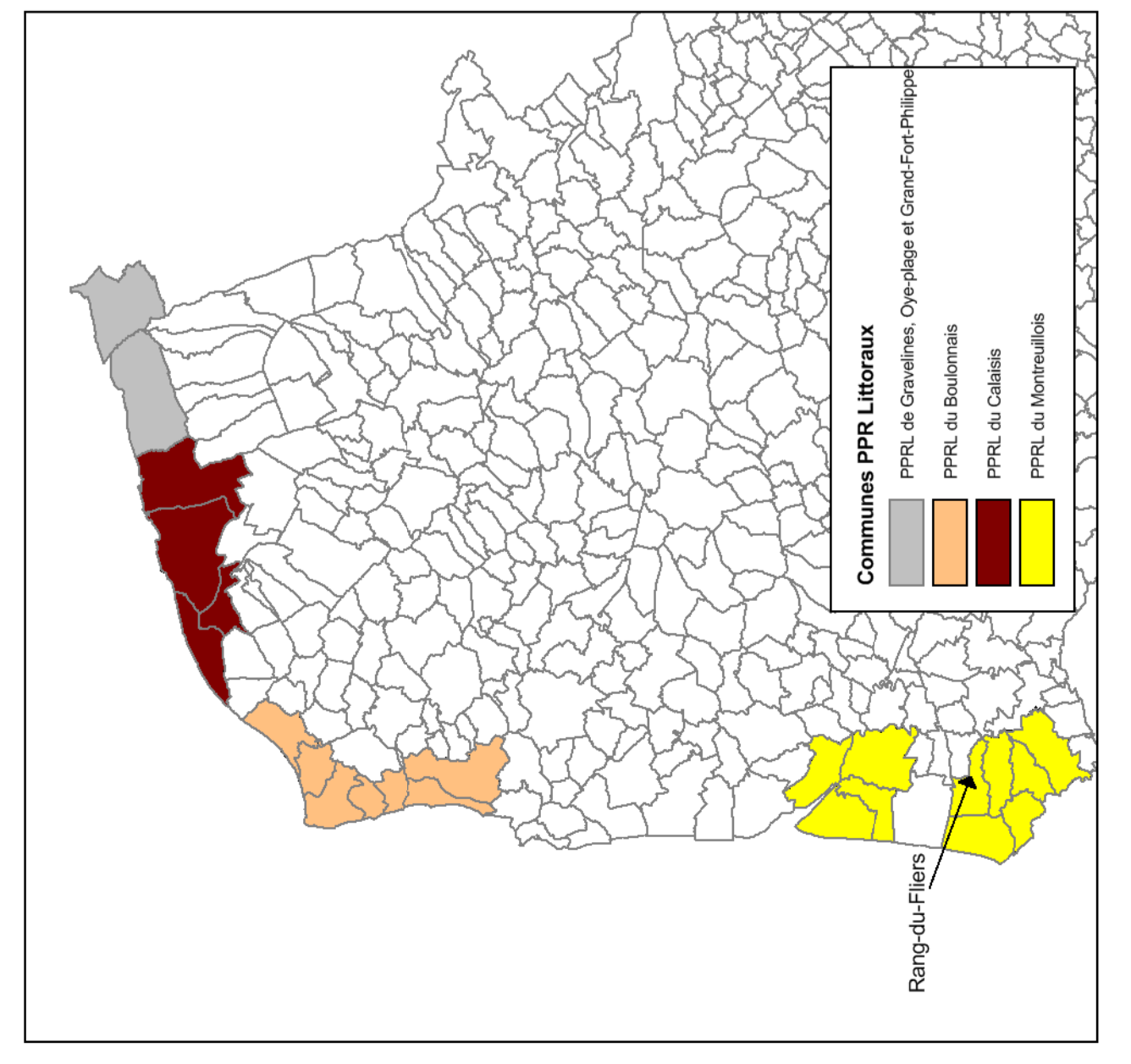
Zonage réglementaire

Approbation


Échelle : 1/5 000

LEGENDE :

- Commune
- Bâti
- Eglise
- Mairie
- Zonage réglementaire
- Rouge
- Bleu
- Vert foncé
- Vert clair
- Bande de débordement-rupture



Commune PPR Littoral
 PPR de Coarzens, Oye-la-Grève et Grand-Fort-Philippe
 PPR de Escloux
 PPR de Calaines
 PPR de Montreuil
 Rang-du-Fliers





© Laurent Migonard/terra

Zonage réglementaire

LEGENDE :

Commune

Bâti

Eglise

Mairie

Zonage réglementaire

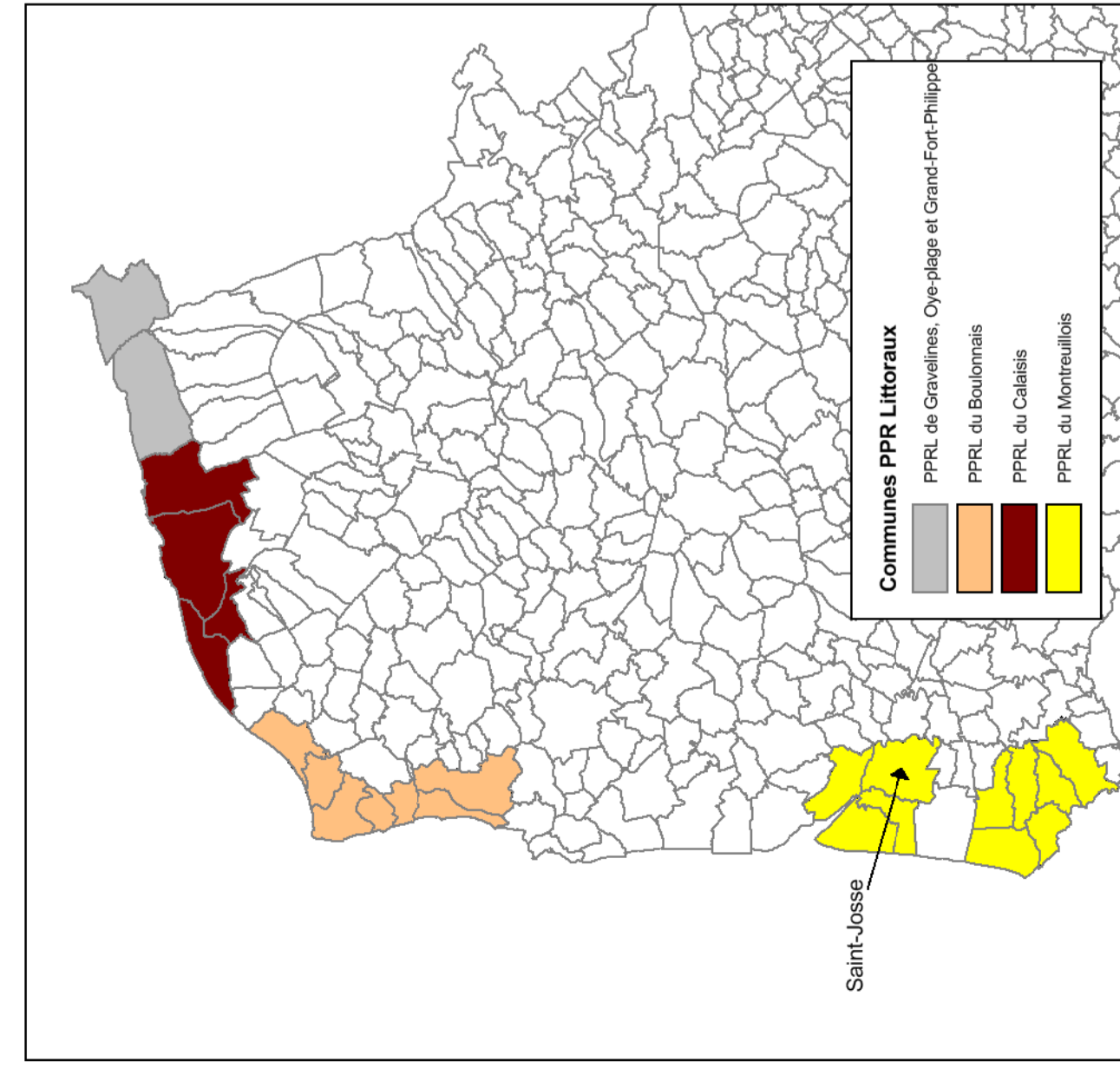
Rouge

Bleu

Vert foncé

Vert clair

Bande de débordement-rupture




Commune PPR Littoraux

PPRL de Craleville - Ors - Saint-Josse - Grand-Fort-Philippe

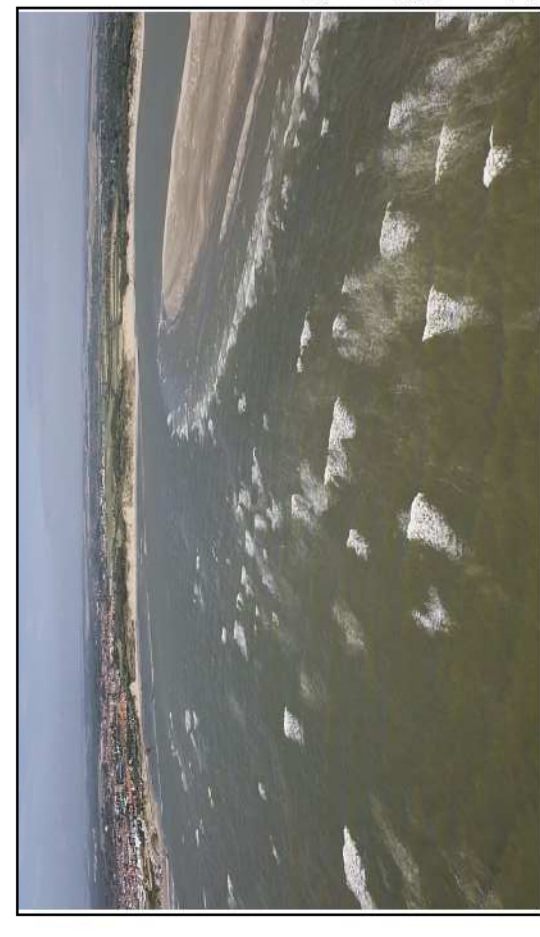
PPRL de Bécouville

PPRL de Calvados

PPRL de Montreuil



Date approbation 2017
 Commune : SAINT-JOSSE
 Coordinateur : C. OUDOT
 Révisé par : J. LEBLANC
 2016 PPR - SUBMERSION, LAMNÉ ACCIDENTOLOGIQUE, JAVS
 2017-2026 - A-26 Saint-Josse Nord sur



© Laurent Magnaud terra

Zonage réglementaire

Approbation

LEGENDE :

Commune



Bâti



Eglise



Mairie



Zonage réglementaire

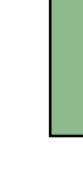
Rouge



Bleu



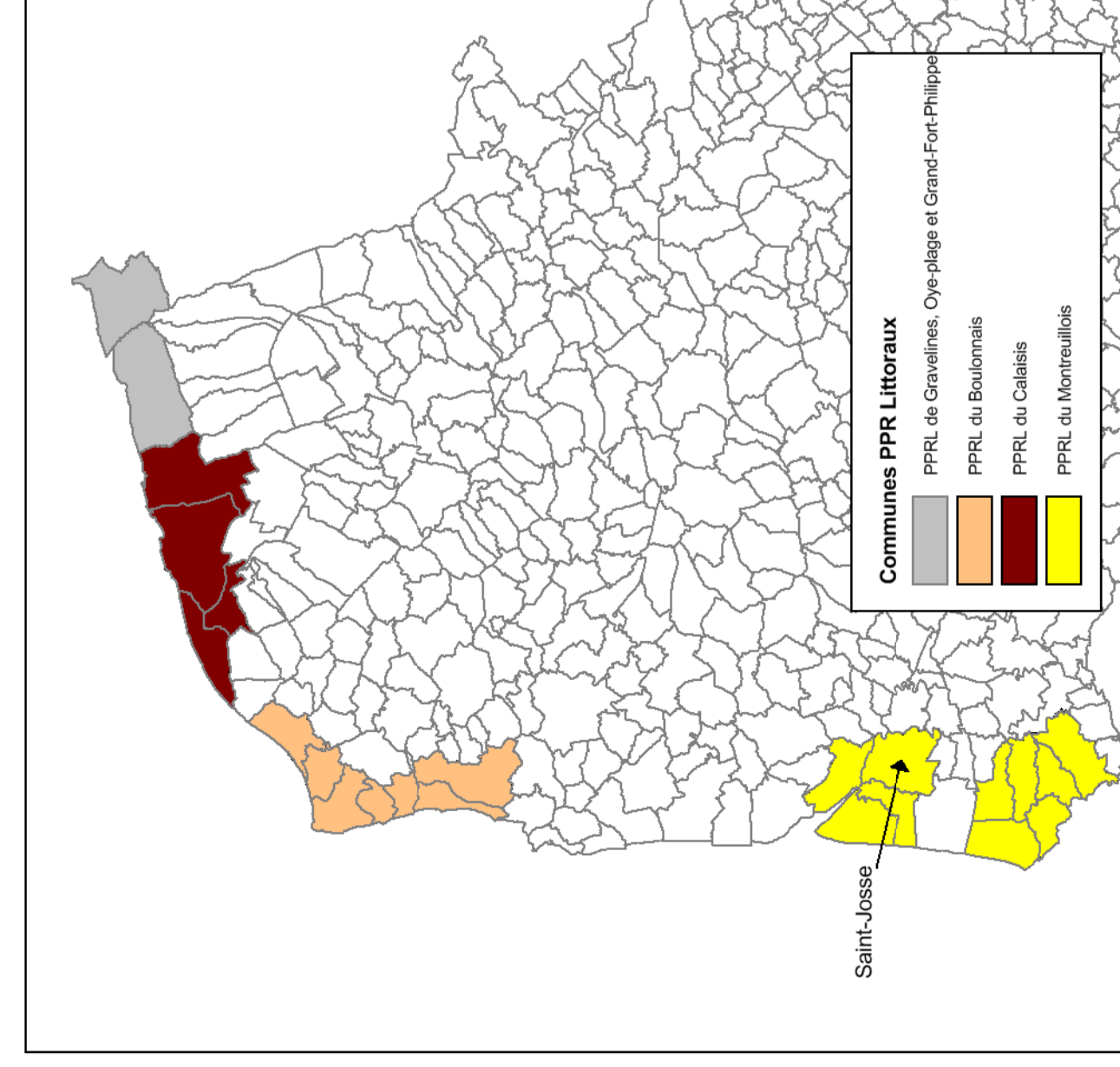
Vert foncé



Vert clair



Bande de débordement-rupture



Commune PPR Littoraux


PPRL de Crazeville, Ors, Plage de Grand-Fort-Philippe

PPRL de Bécouzeville

PPRL de Calvados

PPRL de Montreuillois

Saint-Josse



0 100 200
 Mètres

Date approbation 2017
 Commune de Saint-Josse
 Georges CALVÉ, Maire
 Révisé par : J. BARRÉ, J. BARRÉ, J. BARRÉ, J. BARRÉ
 2016 PPR - J. BARRÉ, J. BARRÉ, J. BARRÉ, J. BARRÉ
 2017-2018 - A. 2017 Saint-Josse Sud.pdf

Plan de Prévention des Risques
 Littoraux
PPRL du Montreuillois
 -
Verton



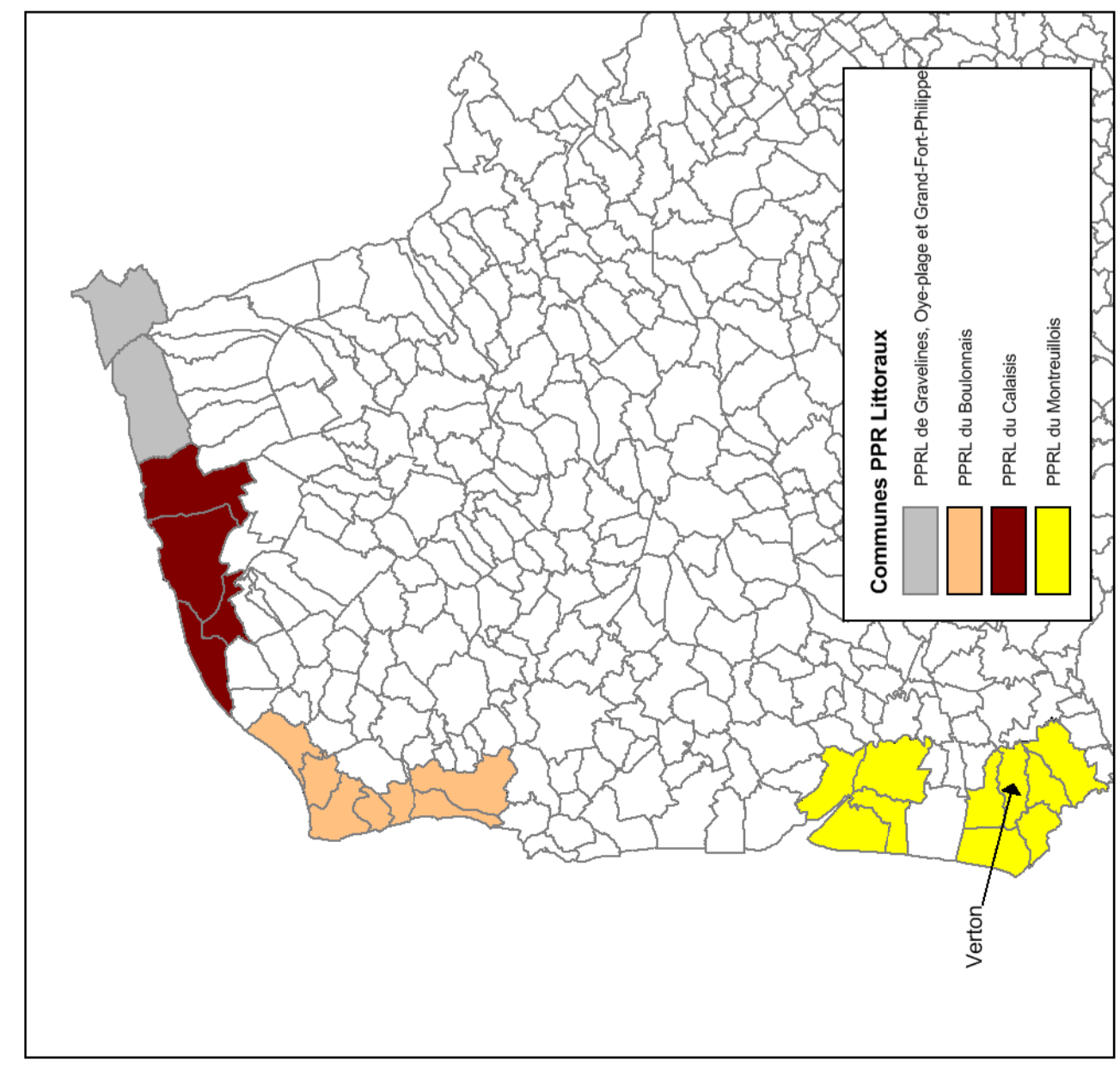
Zonage réglementaire

Approbation


Échelle : 1/5 000

LEGENDE :

- Commune
- Bâti
- Eglise
- Mairie
- Zonage réglementaire
- Rouge
- Bleu
- Vert foncé
- Vert clair
- Bande de débordement-rupture



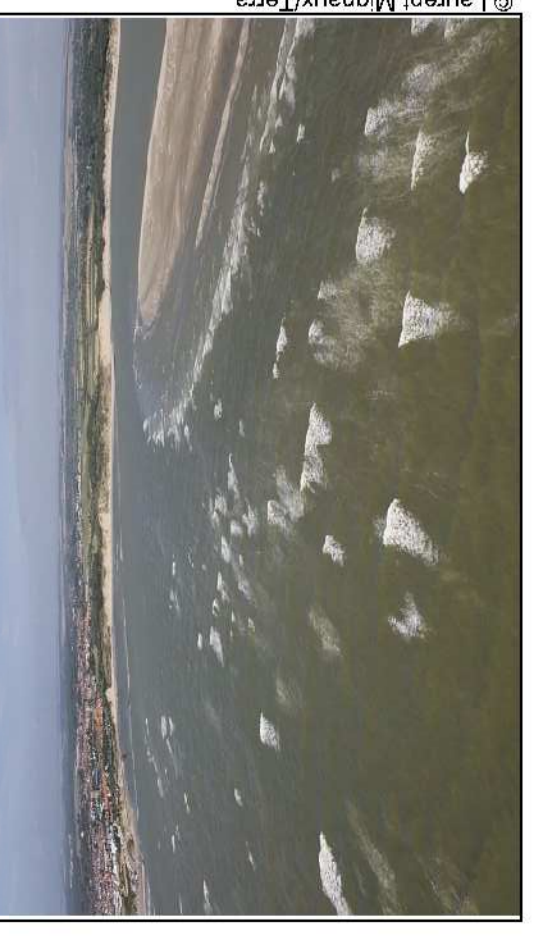
Commune PPR Littoral
 PPR de Groix
 PPR de Groix
 PPR de Groix
 PPR de Montreuillois



Plan de Prévention des Risques
Littoraux

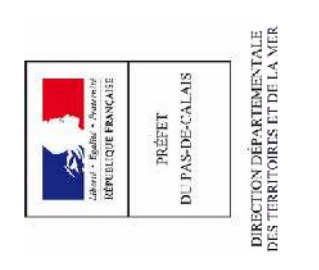
PPRL du Montreuillois

Waben



Zonage réglementaire









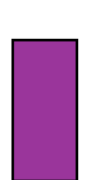
Maître d'œuvre


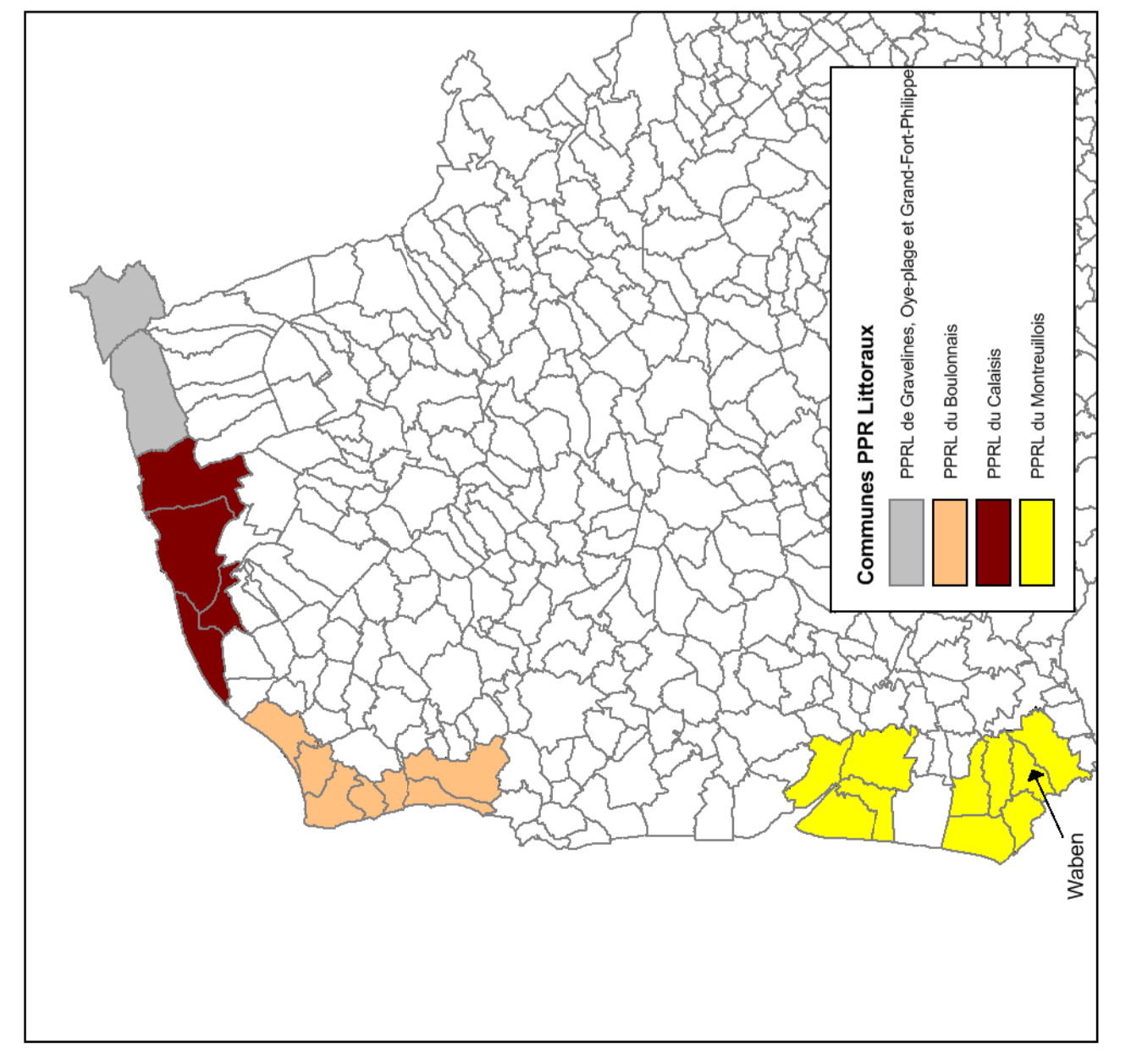


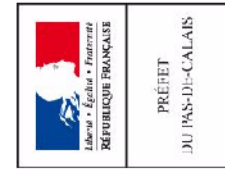
Approbation

Échelle : 1/5 000

LEGENDE :

-  Commune
-  Bâti
-  Eglise
-  Mairie
- Zonage réglementaire**
-  Rouge
-  Bleu
-  Vert foncé
-  Vert clair
-  Bande de débordement-rupture





Plan de Prévention des Risques Littoraux

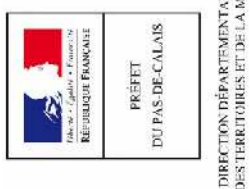
PPRL du Montreuillois Berck



© Laurent Magnard/Enra

Cotes de référence

Maître d'œuvre



Approbation

Échelle : 1/5 000

LEGENDE :

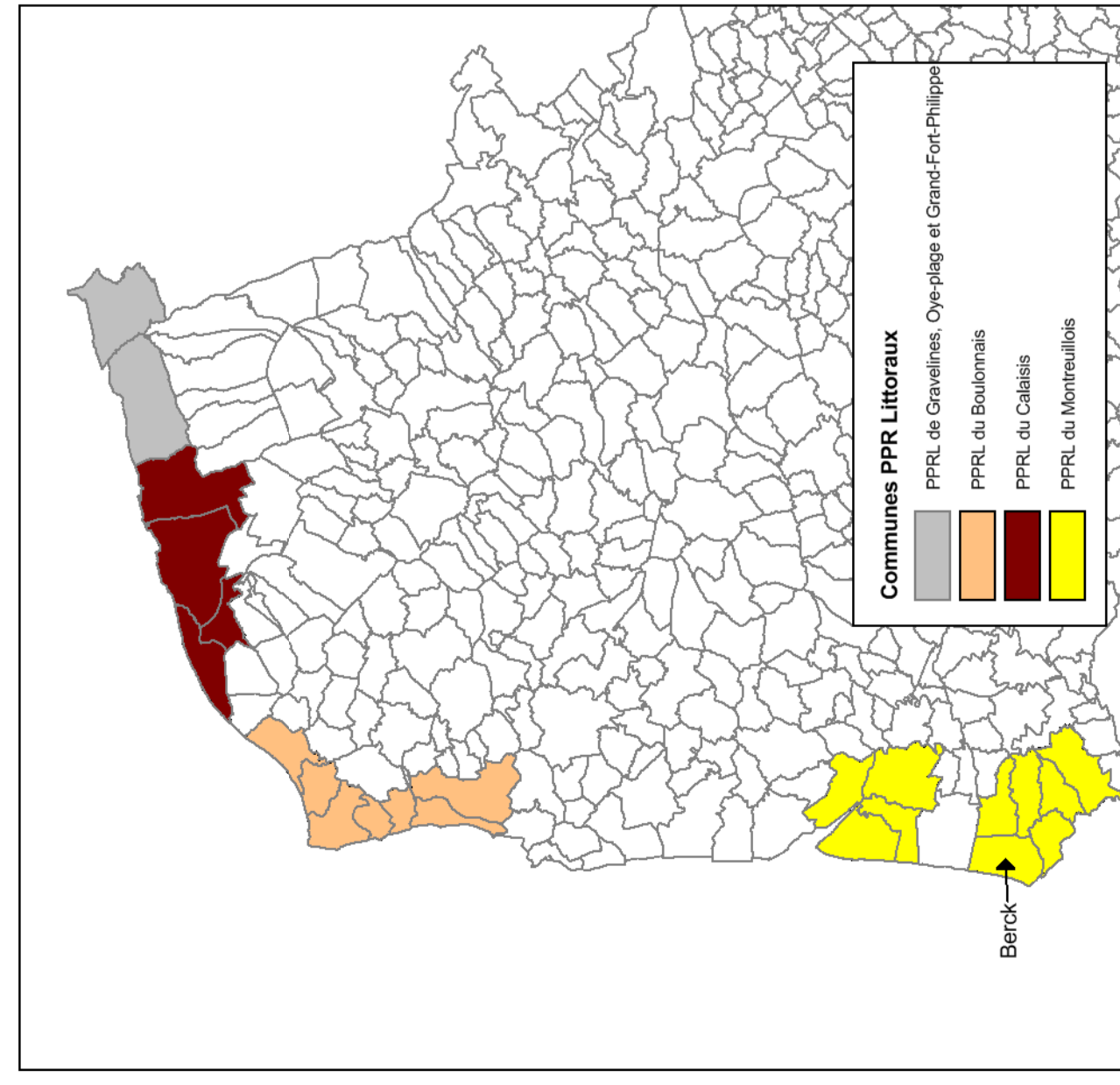
Cotes de référence en mètre (NGF-IGN69) *

- 4,40 m
- 4,60 m
- 4,80 m
- 5,00 m
- 5,20 m
- 5,40 m
- 5,60 m
- 5,80 m
- 6,20 m
- 6,40 m
- 6,60 m
- 6,80 m

Cote indiquée dans la bande de débordement-rupture

- Commune
- Bâti
- Eglise
- Mairie


* Les cotes de référence ne s'appliquent que là où le zonage réglementaire a été défini.



Communes PPR Littoraux

PPR de Gouvières, Cote Plage et Canal Fort-Philippe
PPR de Bouvillers
PPR de Cabris
PPR de Montreuil

Berck



Date approbation 2017
Géomètre D.DELTAT © 0104-Paris
Rédacteur D.DELTAT, D.ENTRE
Révisé M. JACQUET
2016 PPR - LAMBERSON, LAMBERSON, LAMBERSON
2017 03/26 - A - Cote de Berck v01

0 100 200
Mètres



Plan de Prévention des Risques Littoraux

PPRL du Montreuillois

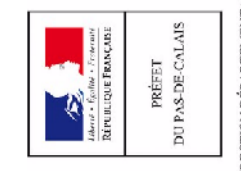
Conchil-le-Temple



© Laurent Mignaux/Terra

Cotes de référence

Maître d'oeuvre



Approbation

Échelle : 1/5 000

LEGENDE :


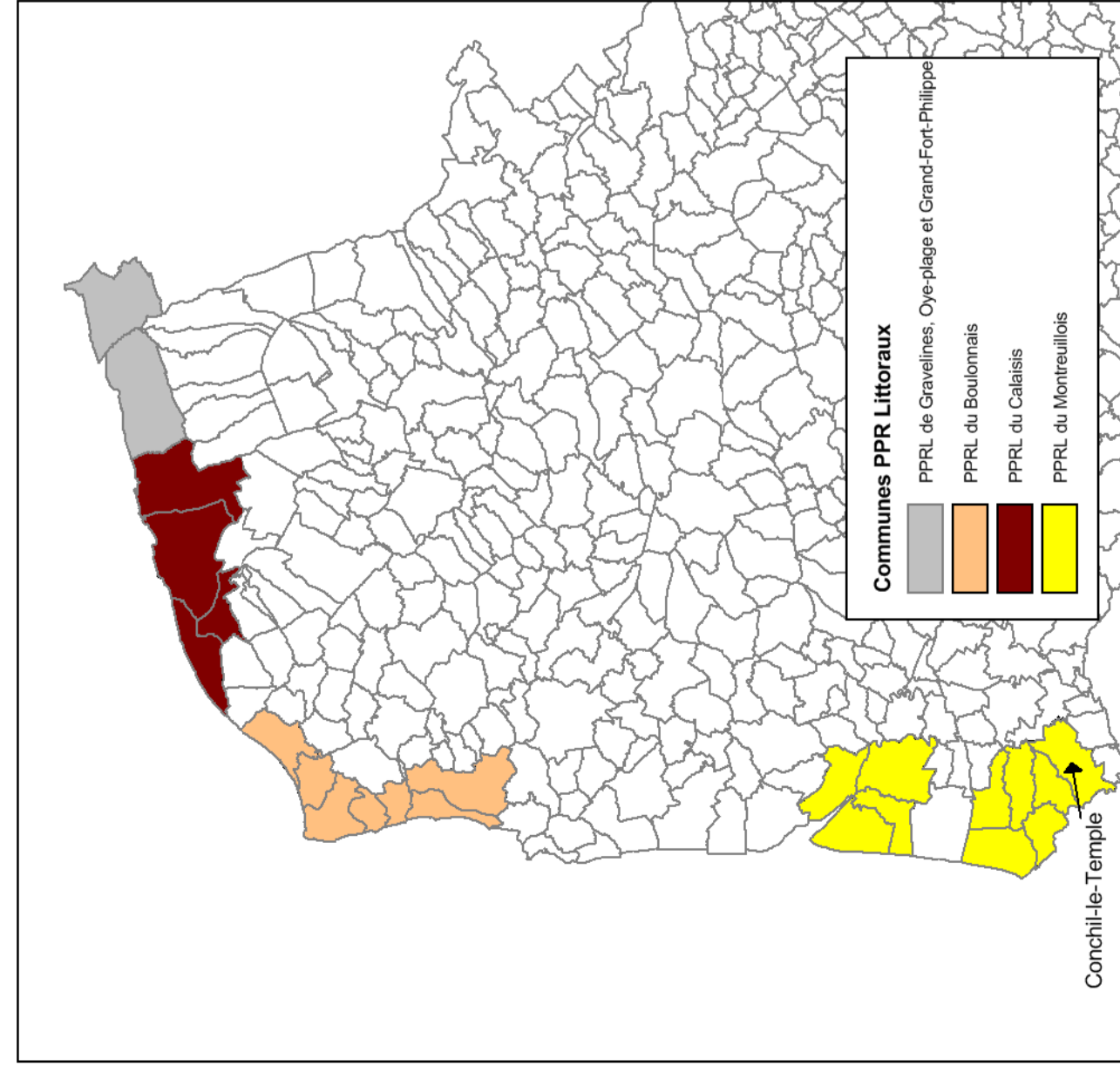
Cotes de référence en mètre (NGF-IGN69) *

- 4.40 m
- 4.60 m
- 4.80 m
- 5.00 m
- 5.20 m
- 5.40 m
- 5.60 m
- 6.20 m
- 6.40 m
- 6.60 m
- 6.80 m

Cote indiquée dans la bande de débordement-rupture

- Commune
- Bâti
- Eglise
- Mairie

* Les cotes de référence ne s'appliquent que là où le zonage réglementaire a été défini.



Date approbation 2017
 Commune de Conchil-le-Temple
 Coordinateurs : M. GUYOT-PARIS
 Révisé par : M. GUYOT-PARIS
 Révisé par : M. GUYOT-PARIS
 2016 (PPRL) - LAMBERTON, LAMBERTON
 2017 (PPRL) - LAMBERTON, LAMBERTON
 2017 (PPRL) - LAMBERTON, LAMBERTON

0 100 200
 Mètres

Maître d'ouvrage



Plan de Prévention des Risques Littoraux

PPRL du Montreuillois - Cucq



Cotes de référence

Maître d'œuvre



Approbation

Échelle : 1/5 000

LEGENDE :

Cotes de référence en mètre (NGF-IGN69) *

- 4,40 m
- 4,60 m
- 4,80 m
- 5,00 m
- 5,20 m
- 5,40 m
- 5,60 m
- 6,20 m
- 6,40 m
- 6,60 m
- 6,80 m
- Cote indiquée dans la bande de débordement-rupture


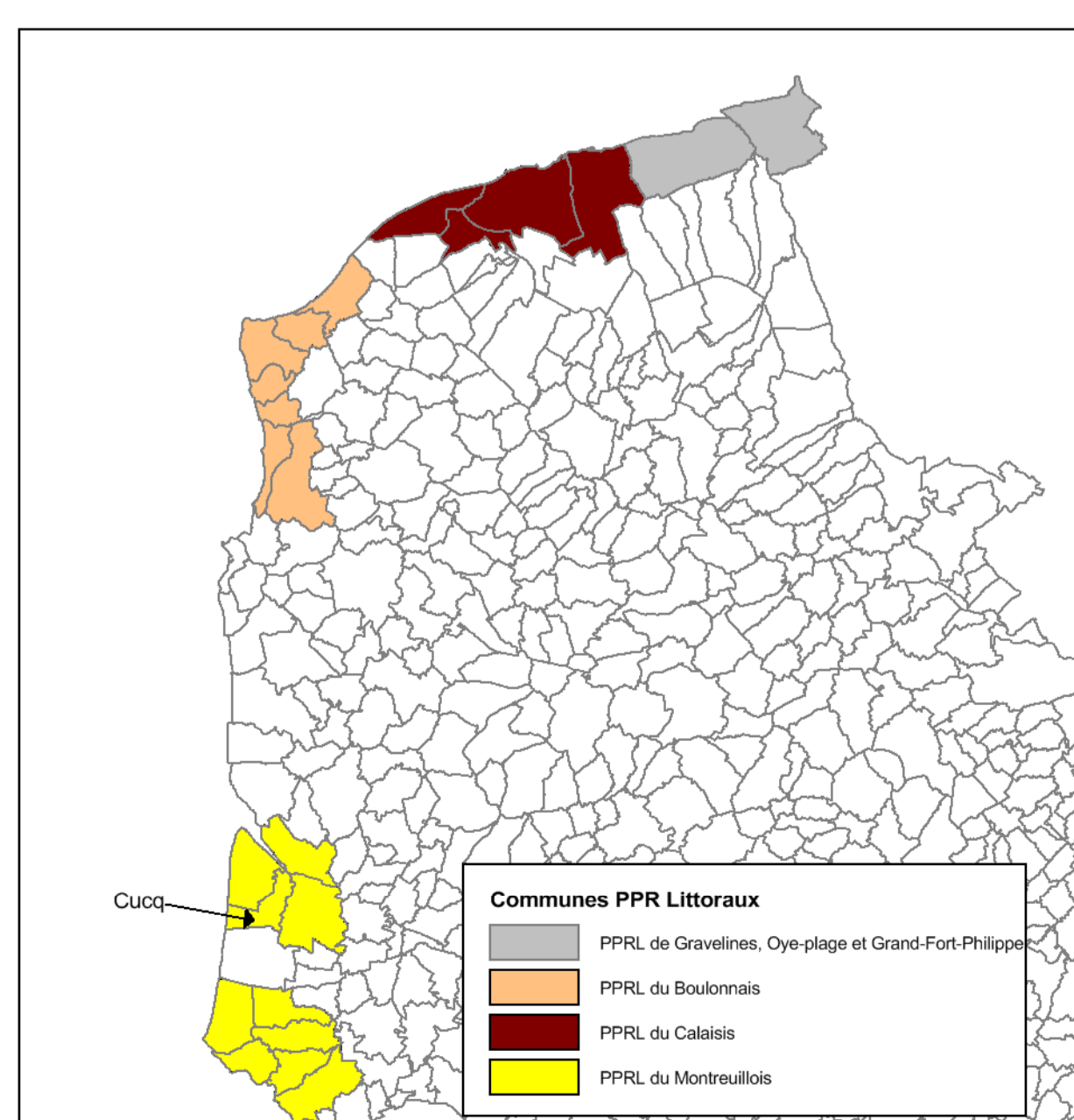
■ Commune

■ Bati

● Eglise

■ Mairie

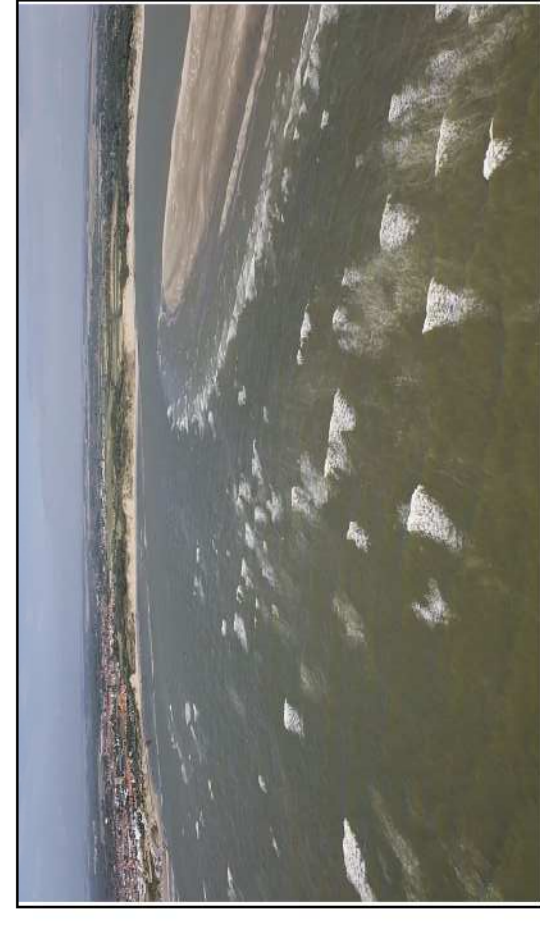
* Les cotes de référence ne s'appliquent que là où le zonage réglementaire a été défini.



Plan de Prévention des Risques
Littoraux

PPRL du Montreuillois

Etaples



© Laurent Magnan/Terra

Cotes de référence

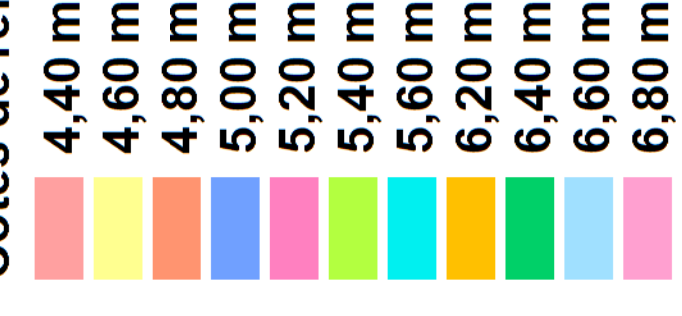
Maître d'œuvre

Approbation

Échelle : 1/5 000

LEGENDE :

Cotes de référence en mètre (NGF-IGN69) *



Cote indiquée dans la bande de débordement-rupture

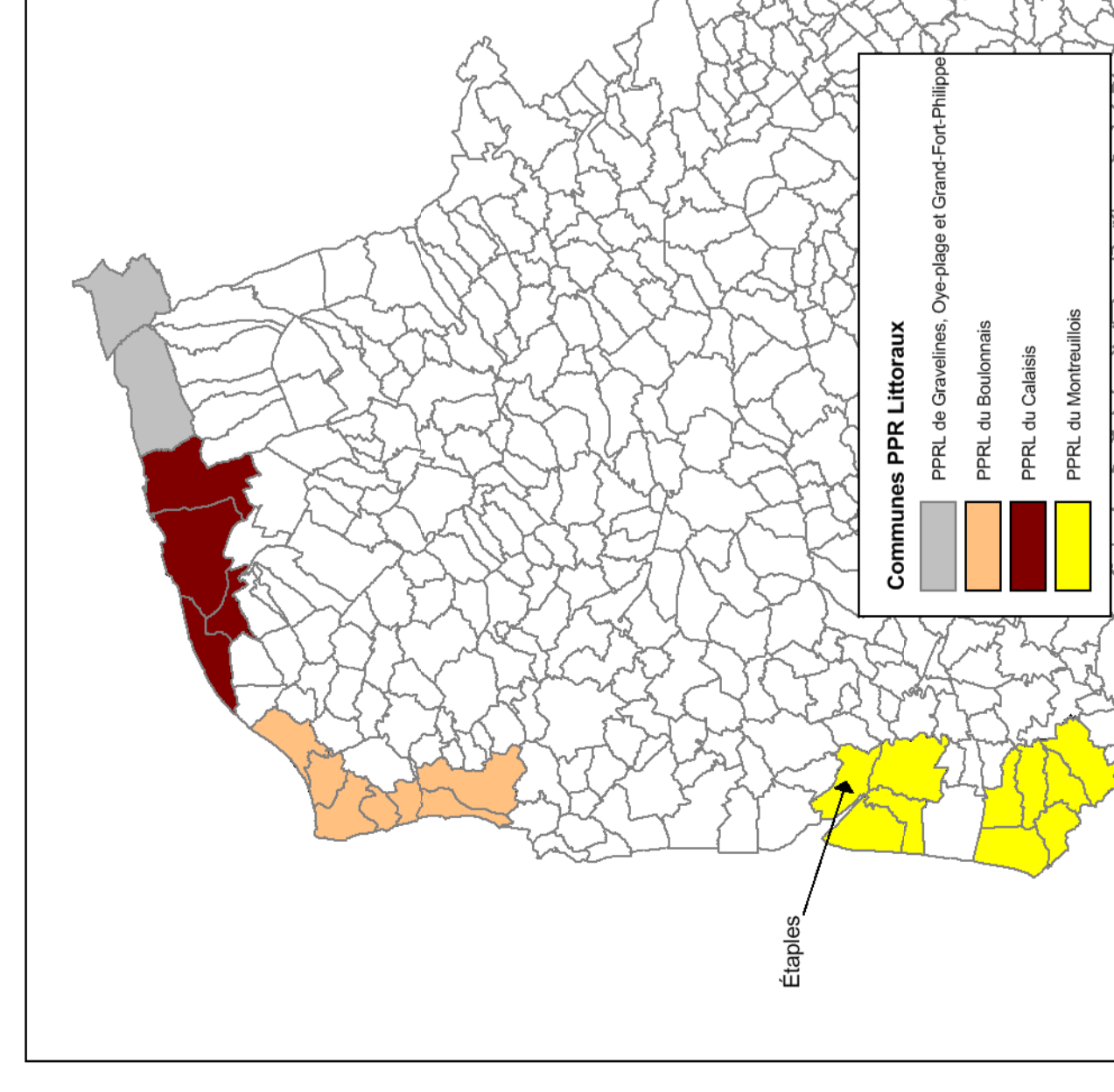
Commune

Bati

Eglise

Mairie

* Les cotes de référence ne s'appliquent que là où le zonage réglementaire a été défini.



Lefaux

Frencq

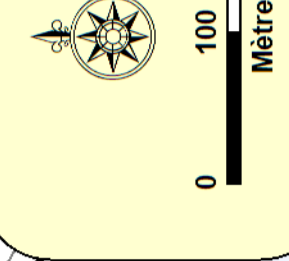
Étaples

Le Touquet-Paris-Plage

Cucq

Saint-Josse

Tubersent



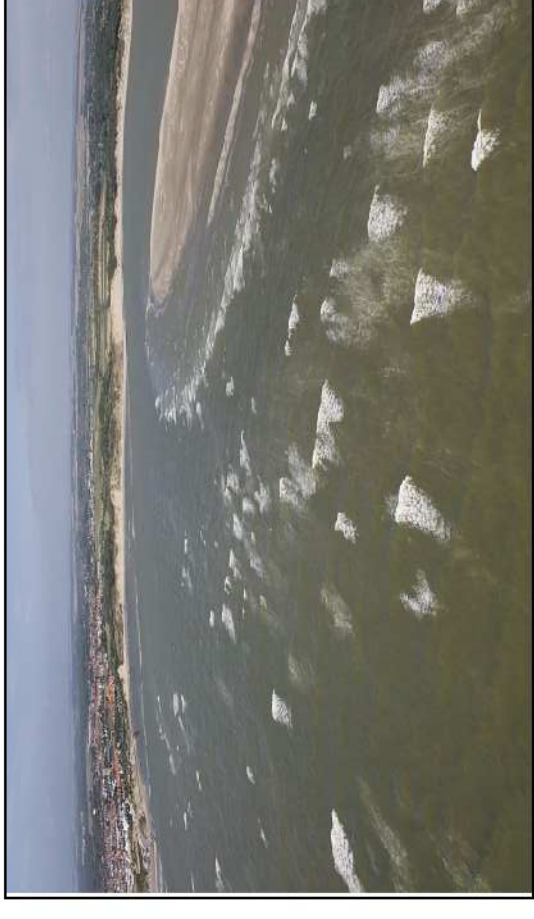
Date approbation 2017
 Commune de Etaples
 Coordinateur de l'étude : M. GUYON-Paris
 Coordinateur de l'urbanisme : M. COTTE
 Révisé par : M. LAMARQUE, M. GUYON-Paris
 2016 par M. LAMARQUE, M. GUYON-Paris
 2017 par M. LAMARQUE, M. GUYON-Paris
 2017 par M. LAMARQUE, M. GUYON-Paris

Maire d'ouvrage

Mairie de Groffliers

Plan de Prévention des Risques Littoraux

PPRL du Montreuillois - Groffliers



© Laurent Rignaux/Terra

Maire d'ouvrage

Mairie de Groffliers

Approbation

Cotes de référence

Échelle : 1/5 000

LEGENDE :


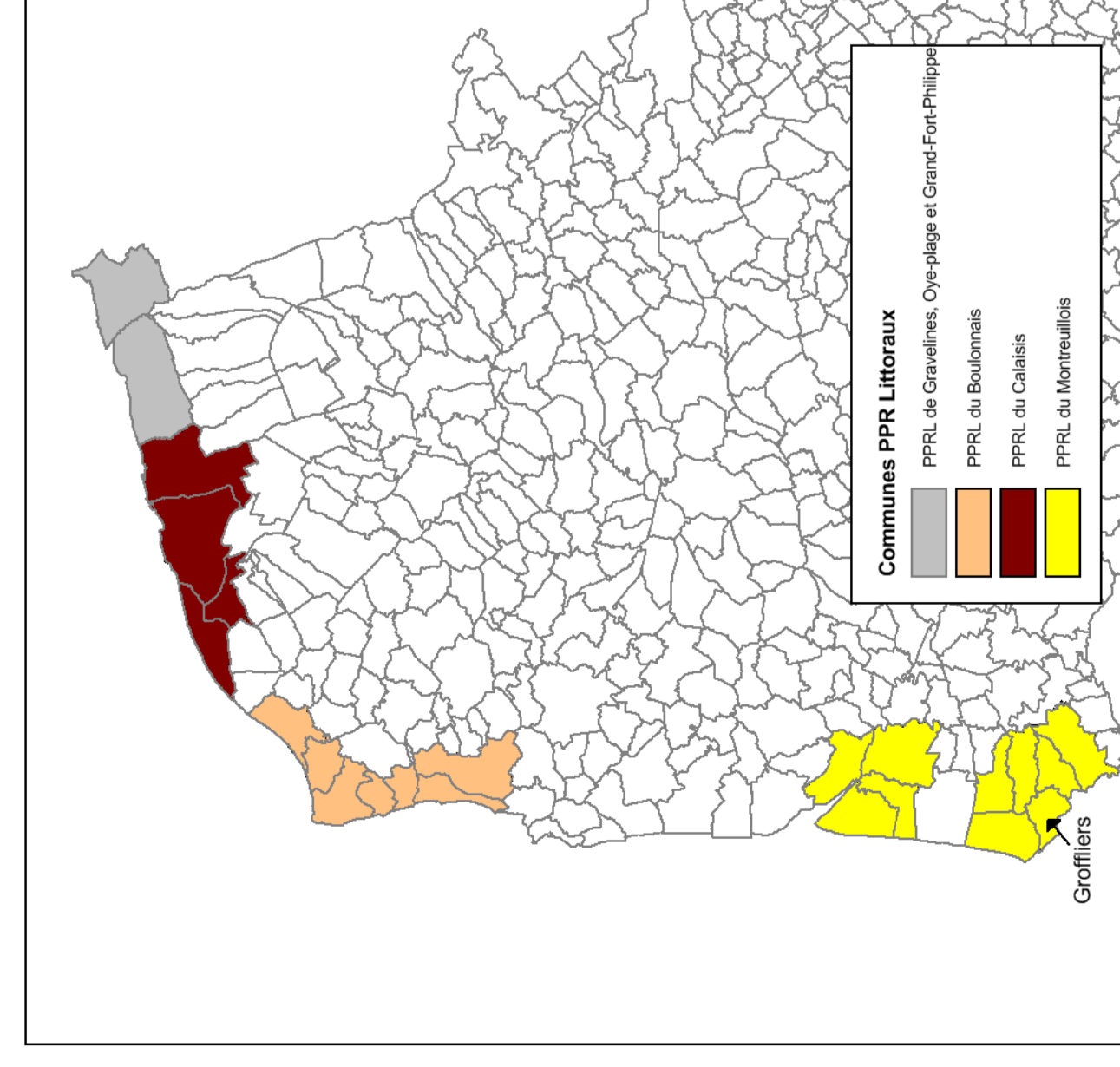
Cotes de référence en mètre (NGF-IGN69) *

- 4.40 m
- 4.60 m
- 4.80 m
- 5.00 m
- 5.20 m
- 5.40 m
- 5.60 m
- 6.20 m
- 6.40 m
- 6.60 m
- 6.80 m

Cote indiquée dans la bande de débordement-rupture

- Commune
- Bâti
- Eglise
- Mairie

* Les cotes de référence ne s'appliquent que là où le zonage réglementaire a été défini.



Date approbation 2017

Coordonnées : 44°51'N - 1°04'W

Projet : PPRL de Groffliers

Échelle : 1/5 000

2017-2020 - Mairie de Groffliers

2017-2020 - Mairie de Groffliers

0 100 200

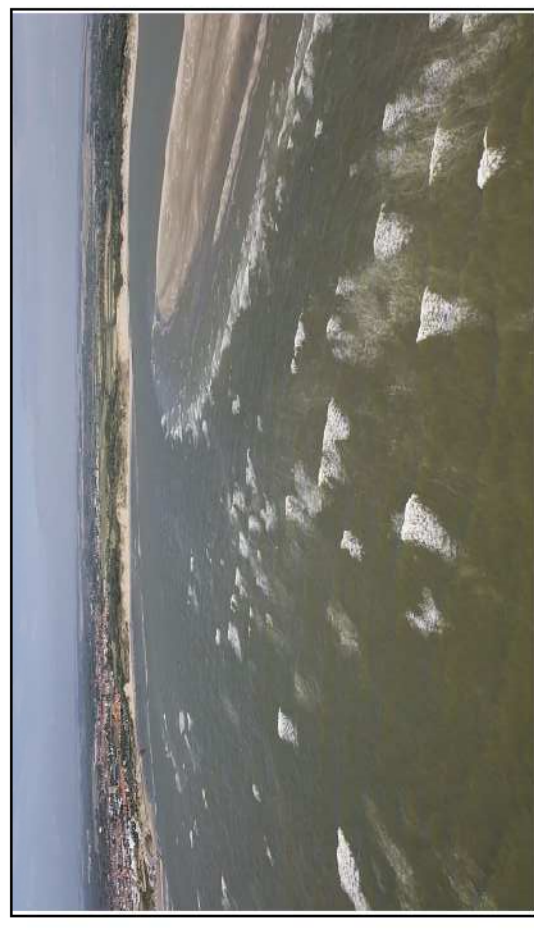
Mètres



Plan de Prévention des Risques
Littoraux

PPRL du Montreuillois

Le Touquet Paris - Plage



© Sébastien Mignoux/Terra

Cotes de référence

Maître d'oeuvre



Approbation

Échelle : 1/15 000

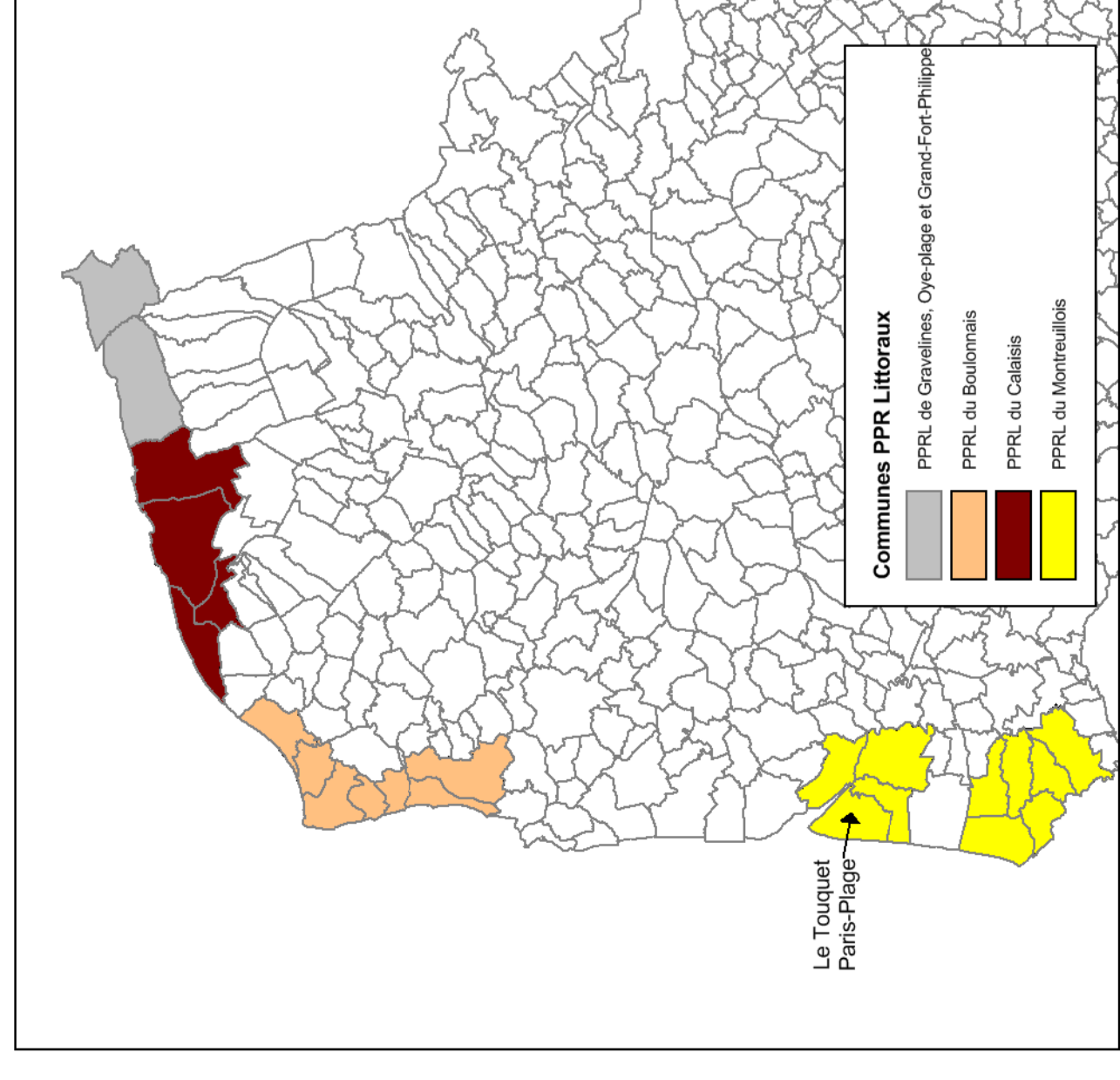
LEGENDE :
Cotes de référence en mètre (NGF-IGN69) *

- 4,40 m
- 4,60 m
- 4,80 m
- 5,00 m
- 5,20 m
- 5,40 m
- 5,60 m
- 5,80 m
- 6,20 m
- 6,40 m
- 6,60 m
- 6,80 m

Cote indiquée dans la bande de débordement-rupture

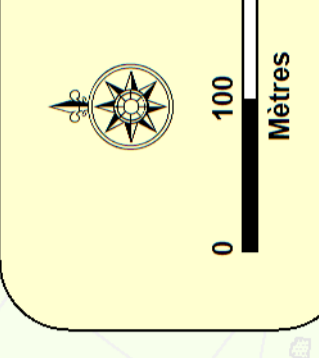

- Commune
- Bâti
- Eglise
- Mairie
- *

Les cotes de référence ne s'appliquent que là où le zonage réglementaire a été défini.

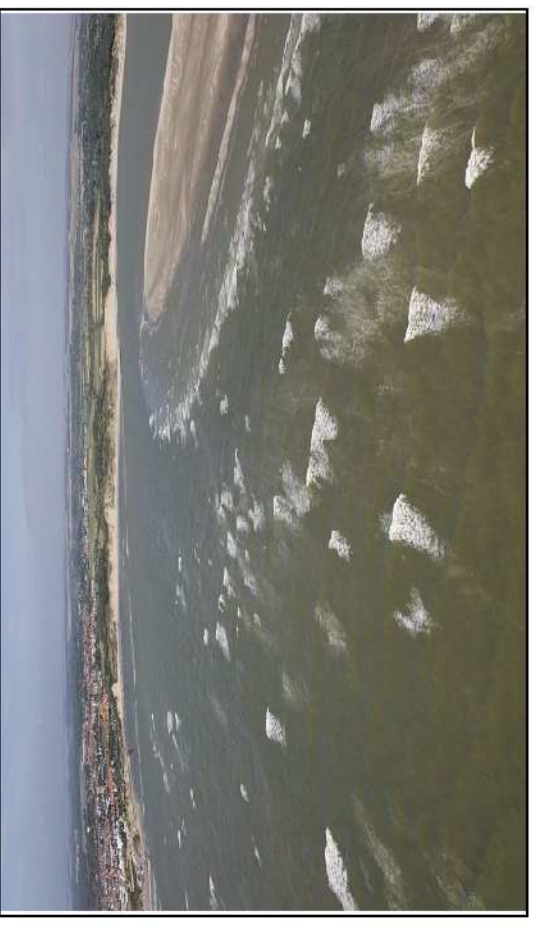


- Commune PPRL Littoraux
- PPRL de Croisettes - Du Plage au Grand-Fort-Plage
- PPRL de Balisaires
- PPRL de Calvados
- PPRL de Montreuil

Le Touquet Paris-Plage



Date approbation 2017
Géomètre : CAROLLE CONTRE
Régime des Coûts : Coût Révisé
2016 PPRL - JUBBERSON, LAMINE EGZD10010000_0001
2017-03-08 - A. Contre le Touquet-pp



© Laurent Magnoux/Terra

Cotes de référence

Approbation

Échelle : 1/5 000

LEGENDE :

Cotes de référence en mètre (NGF-IGN69) *

- 4,40 m
- 4,60 m
- 4,80 m
- 5,00 m
- 5,20 m
- 5,40 m
- 5,60 m
- 5,80 m
- 6,20 m
- 6,40 m
- 6,60 m
- 6,80 m

Cote indiquée dans la bande de débordement-rupture

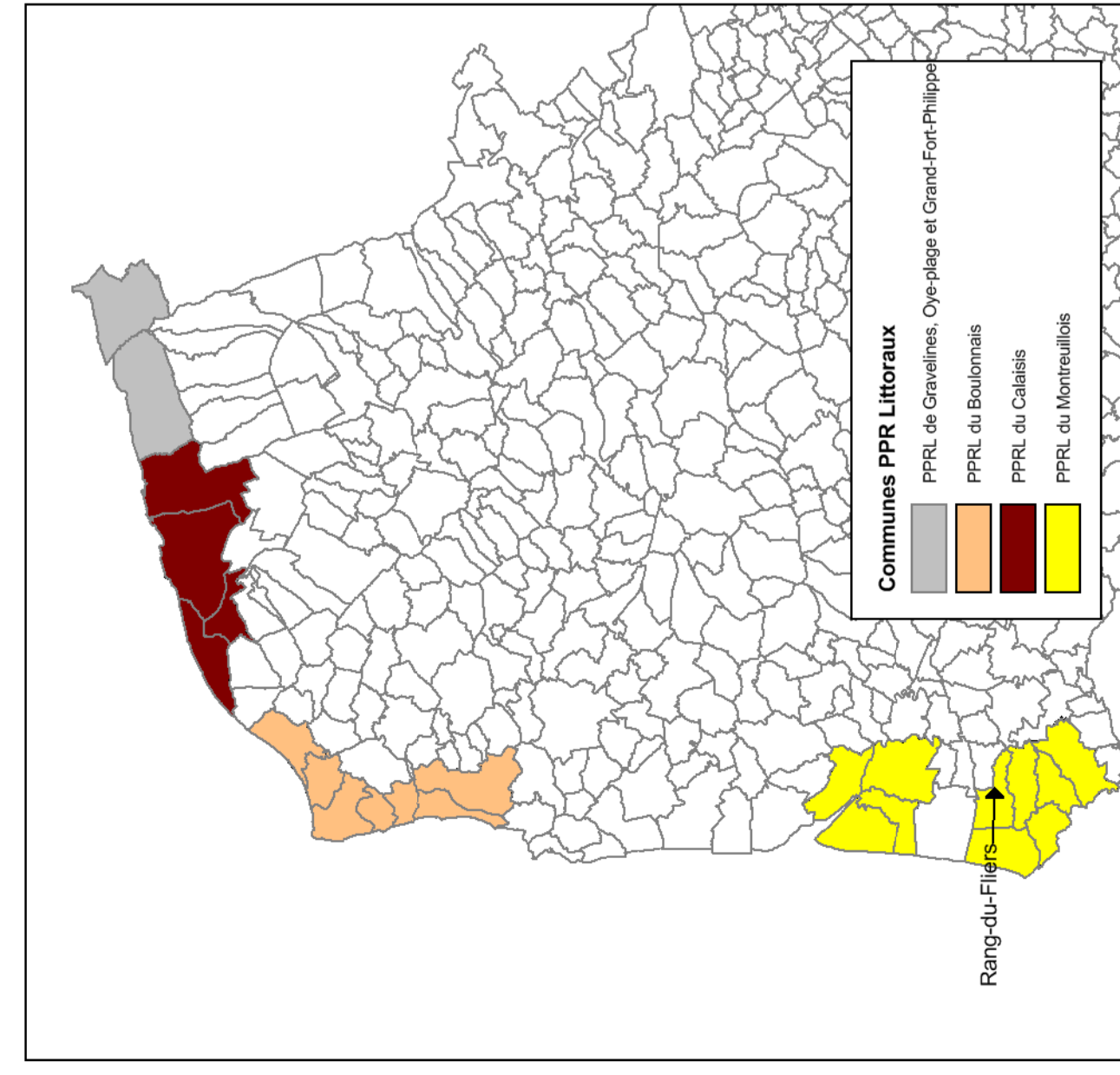
Commune

Bâti


Eglise

Mairie

* Les cotes de référence ne s'appliquent que là où le zonage réglementaire a été défini.



Commune PPRL Littoraux
PPRL de Covettes, Esclavaines et Grand-Fort-Philippe
PPRL de Esclavaines
PPRL de Calaines
PPRL de Montreuil
Rang-du-Fliers



Airon-Notre-Dame

Airon-Saint-Vaast

Merlimont

Rang-du-Fliers

Verton

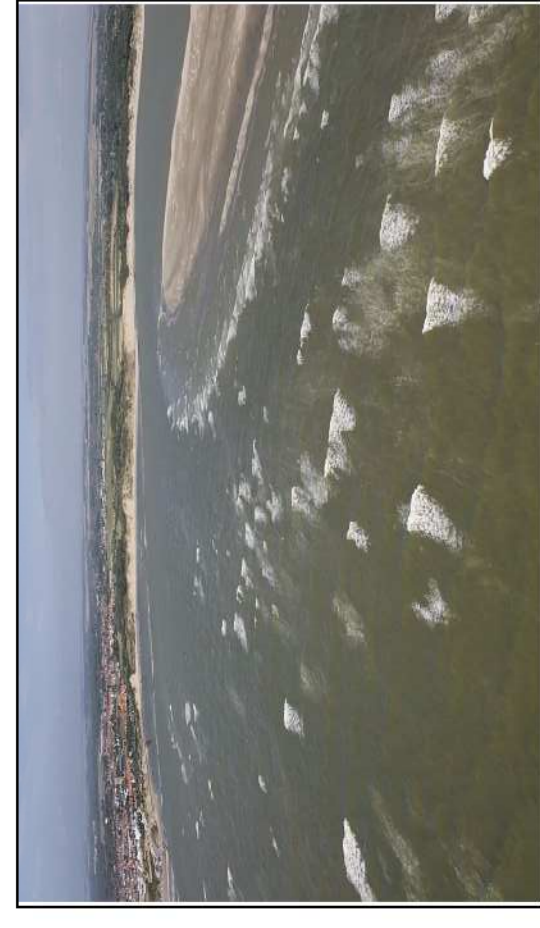
Date approuvée 2017
 Géoportail © IGN-Paris
 Copie © CALVADOS, COMMUNE
 Révision 2017-2018 (mise à jour)
 2016 (PPRL - ZONAGE) - URBANISME
 2017 (2018 - A. Coté) - Rang du Fliers voir



Plan de Prévention des Risques
Littoraux

PPRL du Montreuillois

Saint Josse Nord



© L'auteur: Myriam Terra

Cotes de référence

Maître d'œuvre



Approbation

Échelle : 1/5 000

LEGENDE :

Cotes de référence en mètre (NGF-IGN69) *

- 4,40 m
- 4,60 m
- 4,80 m
- 5,00 m
- 5,20 m
- 5,40 m
- 5,60 m
- 6,20 m
- 6,40 m
- 6,60 m
- 6,80 m

Cote indiquée dans la bande de débordement-rupture

Commune

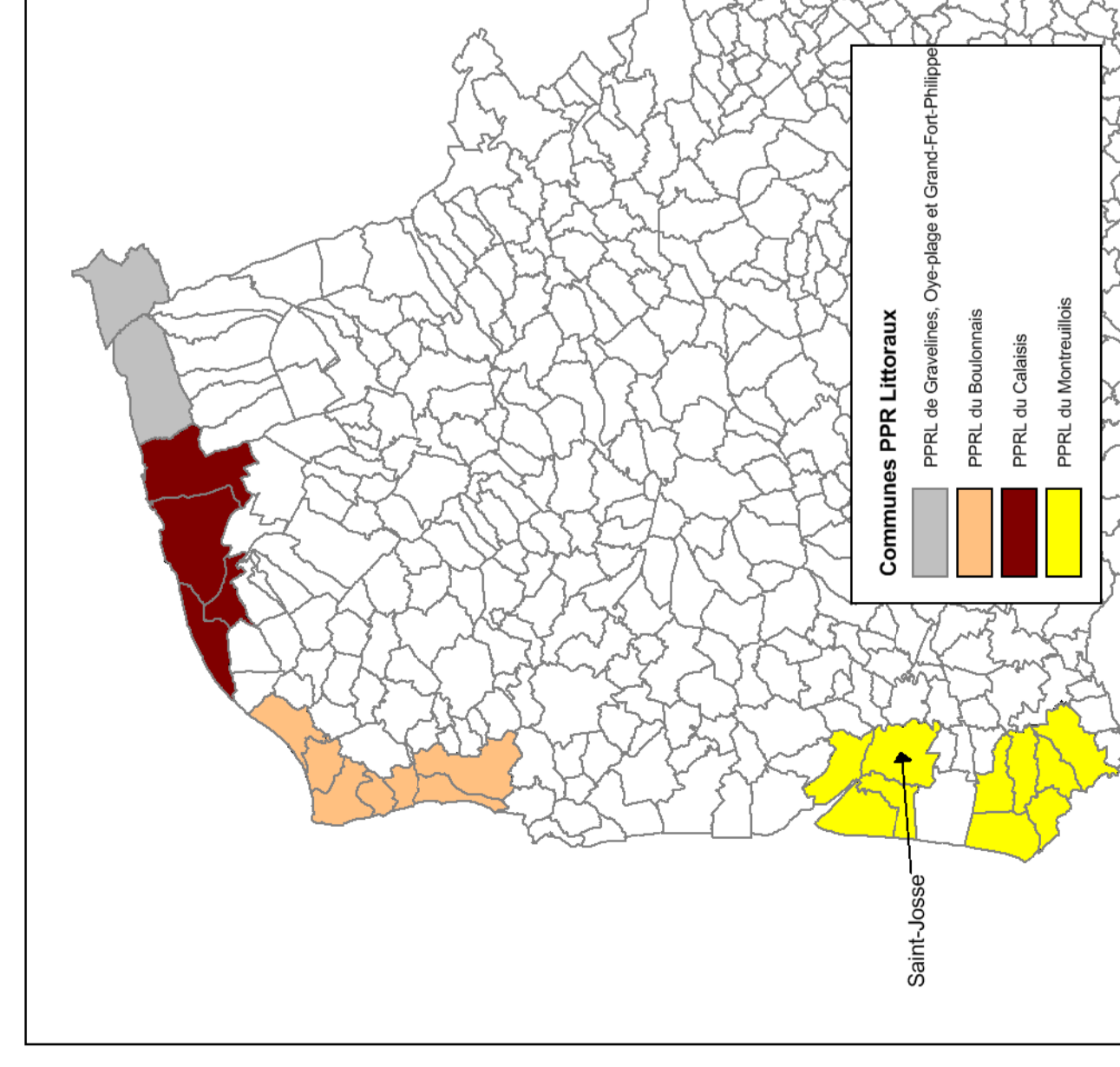
Bâti

Eglise

Mairie

*

Les cotes de référence ne s'appliquent que
là où le zonage réglementaire a été défini.



Commune PPRL Littoraux

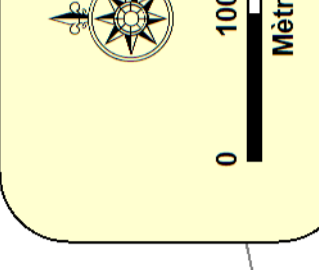

PPRL de Crévères - Du Plage au Grand-Fort-Philippe

PPRL de Esbrouais

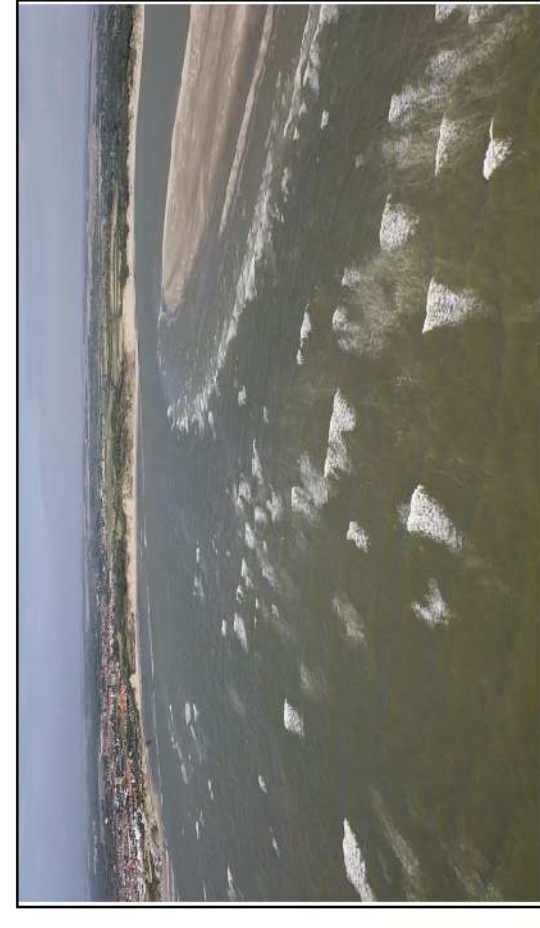
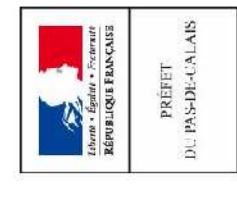
PPRL de Calvados

PPRL de Montreuillois

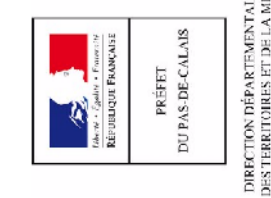
Saint-Josse



Date approbation 2017
Commune de Saint-Josse
Cotes de référence en mètre (NGF-IGN69)
Révisé par Myriam Terra
2016 par Myriam Terra
2017 par Myriam Terra
2017 par Myriam Terra
2017 par Myriam Terra



© L'auteur: Myriam/Terra



LEGENDE :
Cotes de référence en mètre (NGF-IGN69) *

- 4,40 m
- 4,60 m
- 4,80 m
- 5,00 m
- 5,20 m
- 5,40 m
- 5,60 m
- 5,80 m
- 6,00 m
- 6,20 m
- 6,40 m
- 6,60 m
- 6,80 m

Cote indiquée dans la bande de débordement-rupture

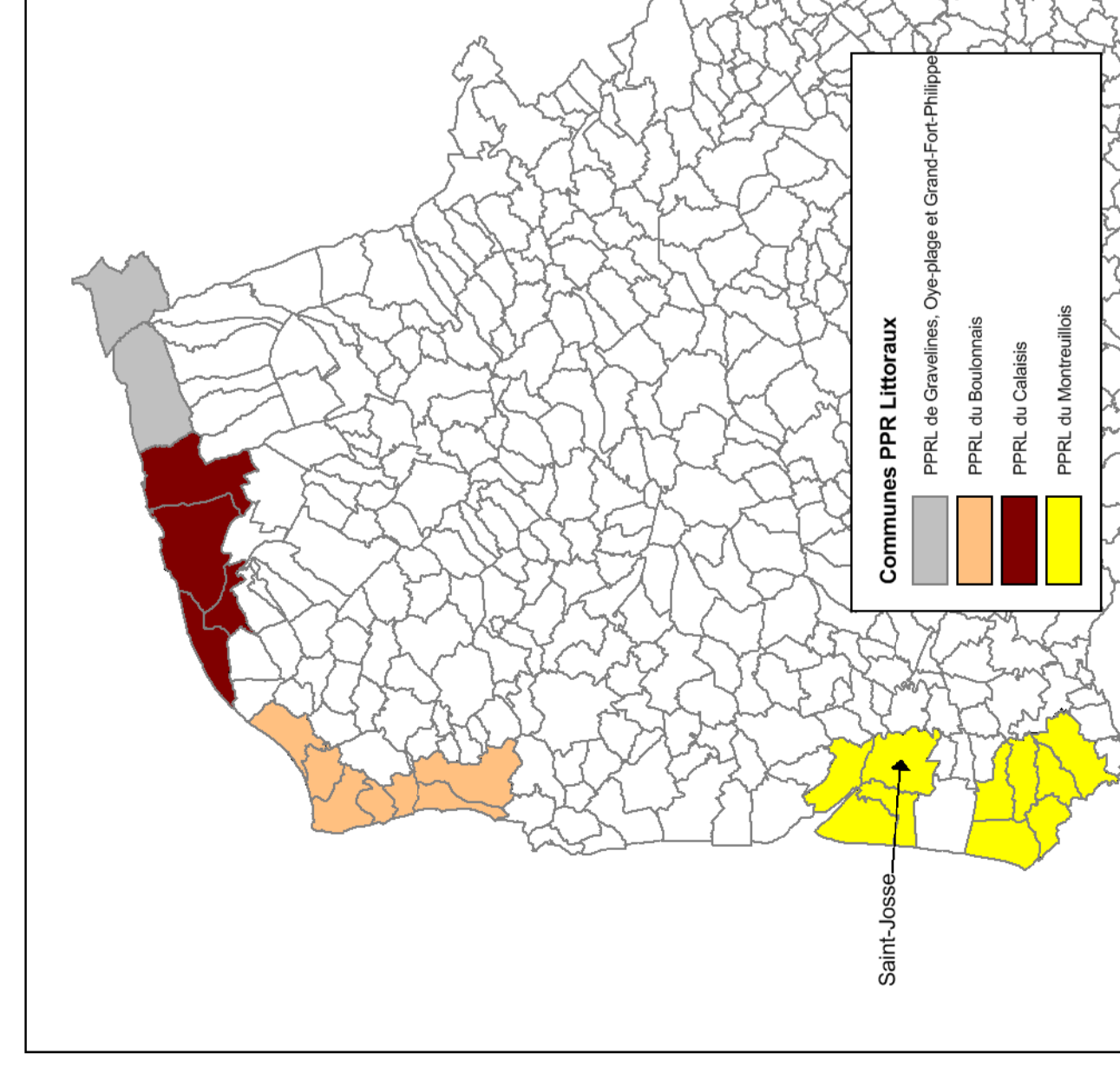
Commune

Bâti

Eglise

Mairie

* Les cotes de référence ne s'appliquent que
là où le zonage réglementaire a été défini.




Commune PPRL Littoraux

PPRL de Crazeville - Du Bagnat au Grand-Fort-Philippe

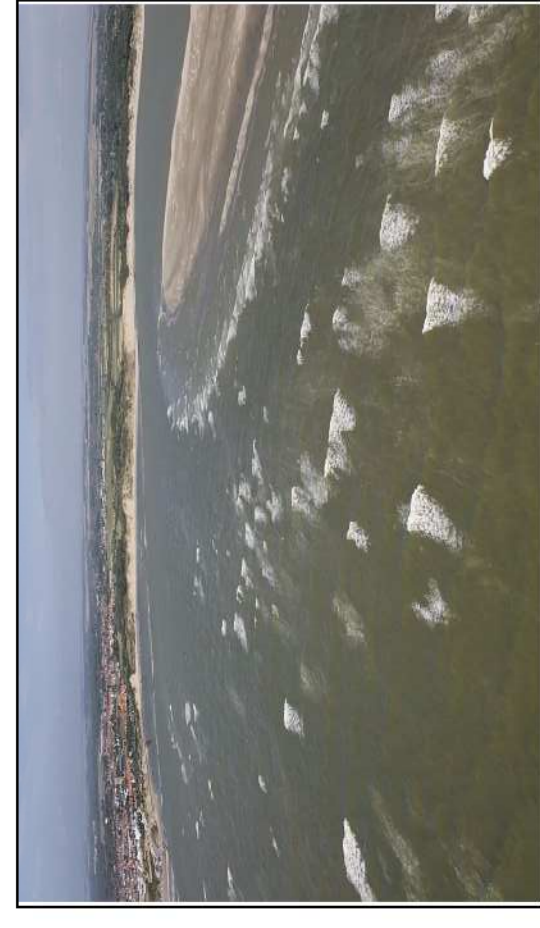
PPRL de Crazeville

PPRL de Crazeville

PPRL de Montreuillois



Date approbation 2017
 Commune de Saint-Josse-Sud
 Commune de Crazeville - Du Bagnat au Grand-Fort-Philippe
 Révisé par : Myriam/Terra
 2016 PPRL - SAINT-JOSSE-SUD, LITTORAUX
 2017-2026-A - Commune de Saint-Josse-Sud



© Laurent Mignaux/Terra

Cotes de référence

Approbation

Échelle : 1/5 000

LEGENDE :

Cotes de référence en mètre (NGF-IGN69) *

- 4,40 m
- 4,60 m
- 4,80 m
- 5,00 m
- 5,20 m
- 5,40 m
- 5,60 m
- 6,20 m
- 6,40 m
- 6,60 m
- 6,80 m

Cote indiquée dans la bande de débordement-rupture

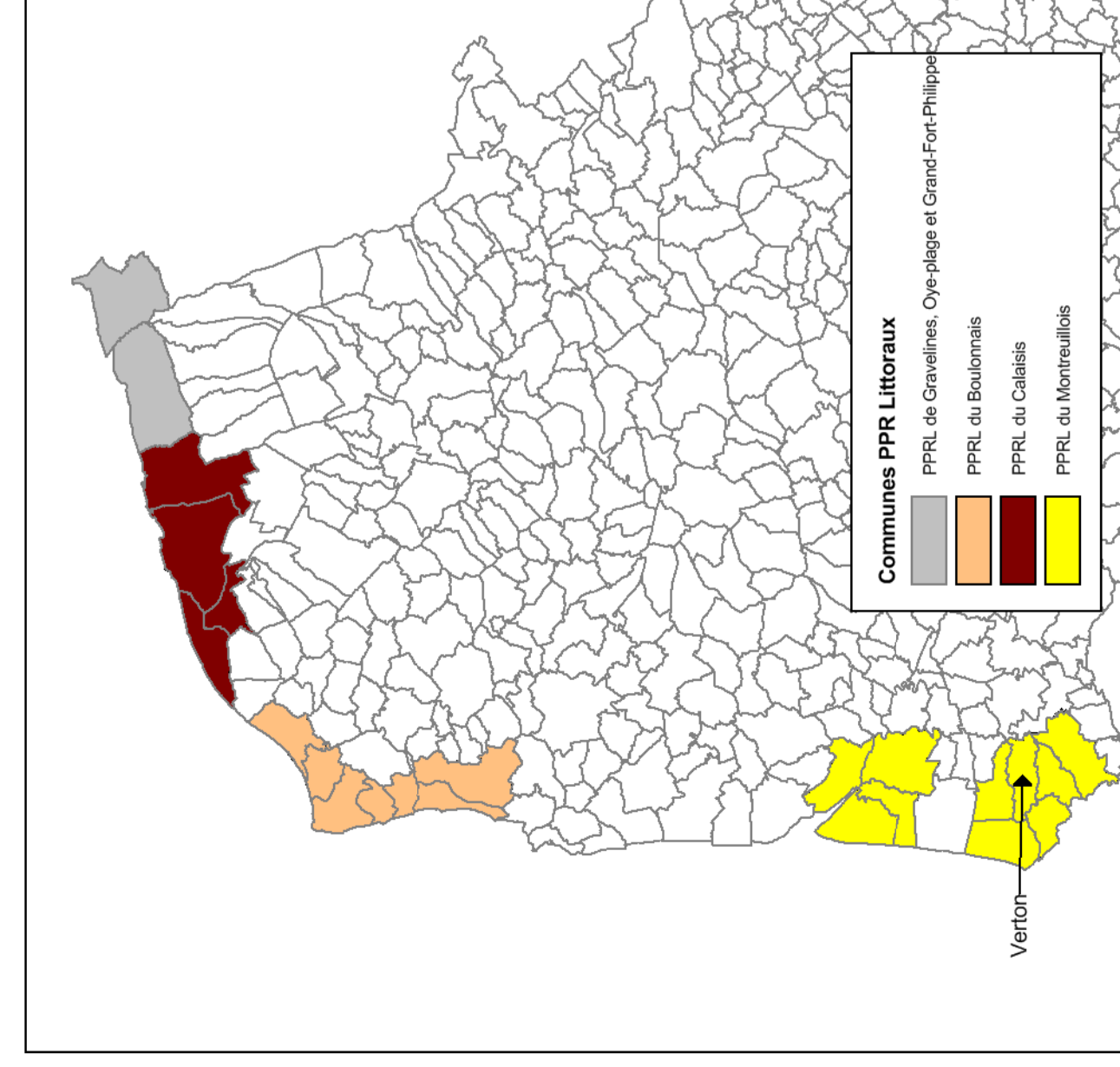
Commune

Bâti

Eglise

Mairie

* Les cotes de référence ne s'appliquent que
là où le zonage réglementaire a été défini.



Commune PPR Littoraux


PPRL de Grovriers - Ors-Pillage et Grand-Fort-Philippe

PPRL de Grovriers

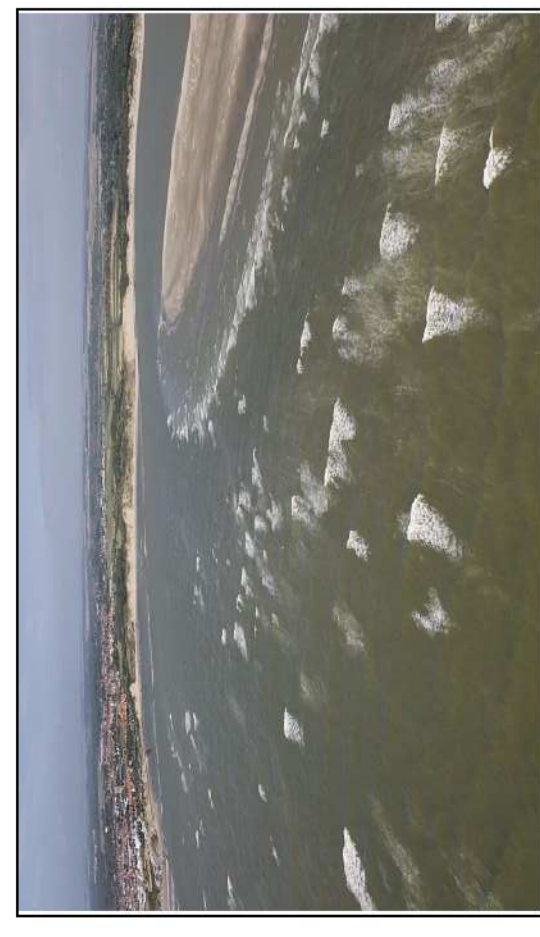
PPRL de Calaines

PPRL de Montreuil

Verton



Date approuvée 2017
 Coordonnées : 48° 01' 00" N - 10° 15' 00" E
 Révisé le 2018-09-04
 2018 PPR - JUBBERON, LAMNE-ACCOU (100000)_Juvé
 2017-09-04 - A-COPIERIE-Verton



Cotes de référence

Approbation

Échelle : 1/5 000

LEGENDE :

Cotes de référence en mètre (NGF-IGN69) *

- 4,40 m
- 4,60 m
- 4,80 m
- 5,00 m
- 5,20 m
- 5,40 m
- 5,60 m
- 5,80 m
- 6,00 m
- 6,20 m
- 6,40 m
- 6,60 m
- 6,80 m

Cote indiquée dans la bande de débordement-rupture

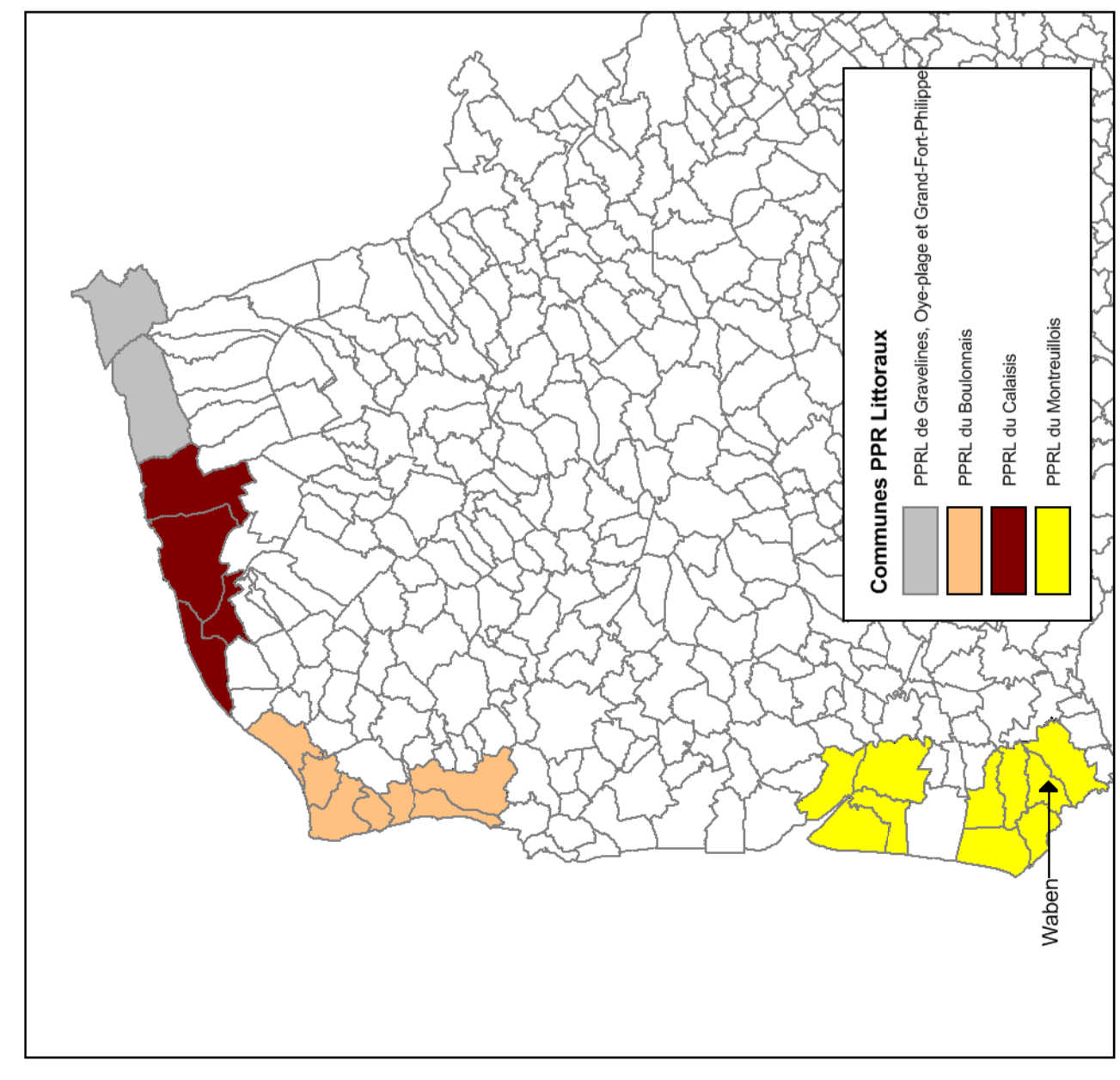
Commune

Bâti


Eglise

+

* Les cotes de référence ne s'appliquent que
là où le zonage réglementaire a été défini.



Commune PPRL Littoraux
PPRL de Groiselles - Océanage et Grand-Fort-Philippe
PPRL de Esclavains
PPRL de Calaines
PPRL de Montreuil



Date approbation 2017
Commune de WABEN
Cotes de référence en mètre (NGF-IGN69)
Région Normandie
2016 PPRL - SUBMERSION LITTORALE
2017-2026 - Cotes de référence

Montreuillois

logements en T100 cc	1828
logements en T100	524
ERP en T100 cc	177
ERP en T100	53
Camping en T100 cc	8
Camping en T100	2

Natura2000 7

ZNIEFF 1 18

ZNIEFF 2 2

ICPE 60

Montreuillois

Périmètre captage

8

PPRL du Montreuillois

Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen
Dunes et marais arrière-littoraux de la Plaine Maritime Picarde
Estuaire de la Canche
Estuaire, dunes de l'Authie, Mollières de Berck et prairies humides arrière-littorales
Marais de Balançon
Dunes de Merlimont
Landes, mares et bois acides du plateau de Sorrus/St Josse, prairies alluviales et bois tourbeux en aval de Montreuil (62)

Dunes de Stella-PLage
Bois de la Commanderie à Conchil-le-Temple
Bocages et prairies humides de Verton
Prairies humides péri-urbaines de Cucq
Dunes de Merlimont
Prairies humides de la Grande Tringue
Marais de Balançon
Forêt du Touquet
Marais de Cucq-Villiers
Complexe humide arrière littoral de Waben et Conchil-le-temple
Dunes de Mayville
Mollières de Berck
Dunes de Camiers et Baie de Canche
Prairies humides de Visemarest
Landes et Bois de Saint-Josse
Anciennes ballastières de Conchil-le-temple
Le Communal de Merlimont
Rive Nord de la Baie d'Authie

Le Communal de Merlimont
Rive Nord de la Baie d'Authie

SCL des BAS CHAMPS (ARDRONNIERES)
SEUD
CASS CENTER
ALLIANCE ELABORES
HOLCIM Granulats (SAS)-Conchil
LEFRANCOIS (Sémaphore)
DAVID CATHERINE
BRIDOUX
EARL DU BAILLARQUET MRS BULTE
GSM
INTECH MEDICAL
TOTAL - AEROPORT TOUQUET
SARL LE PRE DU LOUP-DUSANNIER

Montreuillois

SURSCHISTE SA
VANDENBERGUE
LEFORT Y ET C
NUTRILAC
Méthanisation Saint-JOSSE
BLOQUEL JONAS
EARL MONCOMBLE
GAEC BOULANT
GAEC MAQUINGHEN
MAREIS
FROMENTIERE (EARL DE LA)
GAEC DES HAUTS PRES
GILLET POCHOLLE BERNADETTE
EMOFER SAS
OGIF
DECHETERIE ETAPLES (CCMTO)
CENTRE HOSPITALIER DE MONTREUIL (CHAM)
DECHETERIE TRANSIT OM BERCK (CCOS)
EARL DE FROMESSENT
FROMENT (Carrière de LA GRANDE PIECE)
STB MATERIAUX SA.
FROMENT (Carrière Chemin de Waben)
DMS (Verton)
VERCRUYSSSE et FRERES
FROMENT (Carrière Haies de Bellengue)
FONDATION HOPALE INST CALOT&HELIO MARIN
UNIFLOCKAGE
ISAMBOURG PRO
ETAPLEDIS - SIMPLY MARKET (ex PAREA)
TERNISIEN (EARL)
DECHETERIE VERTON (CCOS)
TOTAL - FINA (ancienne station)
MATERIAUX ROUTIERS DU LITTORAL (MRL)
BARDE André (Carrière de Conchil)
VERTON Production Sarl
LB Pièces auto
FROMENT (Carrière de Conchil)
PIN-FLOC
FROMENT (Carrière Waben 1)
ancienne usine à gaz du Touquet
Com. de Communes Mer et Terres d'Opale
FROMENT (Carrière Waben 2)
AGRIOPALE Cucq
SIMPLY MARKET ETAPLES (ATAC)
SAISON
SOFAMOR
SURSCHISTE SA

AS1_Hameau_de_Rombly_Gen6
AS1_Le_bois_de_Gorguette_Gen1,2
AS1_Saint-Josse_Saint-Aubin
AS1_Bois_de_Verton
AS1_La_Culbute_Gen1,2,3

Montreuillois

AS1_Conchil-le-Temple

AS1_Hameau_de_Rombly_Gen1,2,3,4,5,6

AS1_La_Maison_dans_la_Dune